

6211-08-013

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JEAN PARÉ, président
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'EXPLOITATION DU GISEMENT
DE NICKEL DE DUMONT À LAUNAY
PAR ROYAL NICKEL CORPORATION**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 10 juin – 13 h 30
Salle municipale de Launay
843, rue des Pionniers
Launay

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 10 JUIN.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES :	
Coalition pour que le Québec ait meilleure mine.....	5
M. Ugo Lapointe	
Organisme de bassin versant du Témiscamingue et	
Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue	16
M. Ambroise Lycke	
Comité de maximisation des retombées économiques	
des projets majeurs en Abitibi-Témiscamingue	24
M. Guy Baril, Mme Annie Boivin	
Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.....	35
M. Éric Lampron-Goulet	
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.....	43
Mme Clémentine Cornille	
MegLab Électronique inc.	54
M. Alain Tremblay, Mme Kim Valade	
Institut canadien des mines de la métallurgie et du pétrole (IMC)	63
M. Marcel H. Jolicoeur	
M. Serge Bastien	67
Mme Suzanne Adams	73
Chambre de commerce et de l'Industrie du Centre Abitibi	78
M. Normand Gauthier	
MOT DE LA FIN	86

SÉANCE AJOURNÉE À 19 H

MOT DU PRÉSIDENT

M. JEAN PARÉ, président :

Excusez-nous pour le délai, on a essayé de régler un certain nombre de petits problèmes techniques, mais bon, voilà, ça va aller.

Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'exploitation du gisement du nickel Dumont à Launay par Royal Nickel Corporation*.

Je m'appelle Jean Paré, je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, selon la désignation qui était en vigueur à ce moment-là. Je suis secondé par madame Nathalie Drapeau, qui est commissaire au BAPE.

Sur place, on est assistés dans notre travail par Yvan Tremblay et Charles Drouin-Lavigne, qui sont des analystes; et font aussi partie de l'équipe, à Québec, madame Renée Poliquin, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission, monsieur Jasmin Bergeron qui est analyste et monsieur Luc Nolet, conseiller en communication.

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de messieurs Daniel Buisson, qui est responsable de l'organisation technique et de la logistique et Rémi Turgeon, qui est responsable de la sonorisation.

Effectivement, tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et seront retranscrits par madame Yolande Teasdale, sténographe officielle. Madame Teasdale avait assisté en personne à la première partie de l'audience, cette fois-ci, elle recevra les enregistrements audio et les transcrira pour leur donner la même valeur officielle que pour la première partie.

Donc, les transcriptions des séances de cet après-midi et de ce soir seront accessibles d'ici une semaine environ, dans les centres de documentation et par accès internet aux centres de consultation, de même que dans le site Web du BAPE.

Alors, les 13 et 14 mai dernier avait lieu la première partie de l'audience publique avec pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

40 Nous abordons aujourd'hui la deuxième partie qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet, et ça se passera de la manière suivante.

45 Tout d'abord, si ce n'est pas déjà fait, nous demandons aux personnes qui ont déjà fait connaître leur intention de faire une présentation verbale et qui doivent passer cet après-midi, de se présenter au secrétariat en arrière de la salle, juste pour confirmer donc leur présence ici.

50 J'appellerai ensuite les personnes inscrites selon l'horaire établi et à chaque personne qui viendra, nous lui demanderons de faire sa présentation dans une dizaine de minutes, dans toute la mesure du possible, de façon à garder dix autres minutes aux commissaires pour échanger avec les présentateurs. C'est important pour assurer la pleine compréhension de vos propos puis également aller chercher le plus possible tout le matériel, si vous voulez, de la réflexion que vous avez poursuivie au cours des derniers jours à la suite de la première partie.

55 Et si vous nous avez fait parvenir un mémoire écrit, dites-vous que nous l'avons lu attentivement, donc l'important c'est de nous en rappeler les éléments essentiels et, ensuite, nous, on poursuivra avec les questions.

60 Alors, bien, comme vous le constatez, en deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer; ils étaient présents à l'avant de la salle la dernière fois, certains sont présents évidemment dans la salle aujourd'hui, mais ça se passe entre la commission et les citoyens.

65 Ces personnes sont tout de même invitées à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

Je vous dis aussi que les présentations, les mémoires et les présentations verbales deviennent publics du jour où ils sont présentés en audience.

70 Le BAPE a élaboré des règles de participation qui visent à faciliter donc la participation de toutes les personnes intéressées. Ces règles sont disponibles dans le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil.

75 Les règles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je rappelle aussi de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. Je tiens à le rappeler et on l'a beaucoup apprécié. En conséquence, donc aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

80

85 En fin de séance, le promoteur, les personnes-ressources et n'importe quel participant peuvent demander à intervenir pour rectifier des faits mentionnés dans un mémoire ou dans une présentation. Alors, le droit de rectification ne sert qu'à rectifier des faits, non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées. Il peut s'agir de statistiques, de chiffres, d'un évènement précis ou d'une donnée. Par exemple, si quelqu'un affirmait que cette salle peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum est de deux cent cinquante (250), bon, il s'agit d'un fait qui peut être rectifié.

90 Alors, pour se prévaloir de ce droit, on doit s'inscrire à la table d'accueil et l'analyste, monsieur Tremblay, se chargera de me prévenir en temps utile pour qu'on se garde du temps, au besoin, en fin de séance. Et le droit de rectification doit être bref et factuel. Il pourra aussi se faire par écrit au cours de la semaine qui suit les audiences.

95 Je vous dis un mot rapidement sur ce qui va se passer une fois l'audience terminée. Donc, on a une audience cet après-midi, on en a une autre ce soir, et à la suite de cette deuxième partie de l'audience, la commission va poursuivre son enquête. Au besoin, des questions supplémentaires de la commission, et donc, si on pose des questions supplémentaires de même que les réponses qu'on va obtenir, tout ça sera déposé dans les centres de documentation et dans le site Web. Elles pourront être consultées gratuitement par internet aux centres de consultation régionaux.

100 La commission aura aussi à rédiger un rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

105 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 11 septembre et, par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

110 Je rappelle aussi qu'en parallèle avec le cheminement public, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale du projet et c'est à la lumière des deux rapports, celui du BAPE et celui du ministère que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient en effet au Conseil des ministres.

115 Les documents déposés au cours de l'audience, les transcriptions demeureront disponibles dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE pendant plusieurs mois, une fois le mandat terminé.

Et comme je l'ai dit tout à l'heure, je le répète, ce n'est pas inutile, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête sera rendue publique aussitôt et rendue accessible à la population.

125 Un mot en terminant, le BAPE s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens. Il met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Ce questionnaire est disponible à l'entrée de la salle, et je vous invite à le remplir avant de quitter et de le remettre au secrétariat.

130 Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire, parce que votre opinion est essentielle pour nous, si on veut bien poursuivre notre travail.

135 Je vous signale aussi que les deux premiers intervenants de cet après-midi interviendront par téléphone, et on va tous les entendre. Et ce n'est pas calculé, ça s'est passé comme ça. Ce sont des personnes qui se sont inscrites au nom de deux organismes et qui ne pouvaient se déplacer sur place.

140 Alors, comme je l'ai dit, on alloue une période d'environ vingt (20) minutes par intervenant, soit idéalement dix (10) minutes maximum pour la présentation et une autre dizaine de minutes pour les échanges avec la commission.

145

150

155

160

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
UGO LAPOINTE**

165 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, le premier intervenant que nous rejoignons par téléphone, pour la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, monsieur Ugo Lapointe. Monsieur Lapointe, est-ce qu'on vous entend?

170 **M. UGO LAPOINTE :**

Bonjour!

175 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour! Alors, écoutez, vous avez, je pense, entendu mon propos et le fait que je vous invitais à ne pas dépasser une dizaine de minutes pour faire connaître votre opinion. Alors, la parole est à vous.

180 **M. UGO LAPOINTE :**

185 Bien, merci beaucoup, Monsieur le président. Bonjour à tous. Donc, oui, on aurait bien aimé être présent sur place. Malheureusement, pour des raisons de logistique, c'était impossible aujourd'hui. J'aimerais présenter en une dizaine de minutes, faire un résumé des principales préoccupations et des principales recommandations de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine par rapport au projet de mine à ciel ouvert Dumont de Royal Nickel.

190 D'abord, un premier point. La Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, décrire qui on est brièvement. Ensuite, j'aimerais faire une synthèse des principaux enjeux qu'on voit par rapport à l'environnement, à la santé et à la sécurité publique du projet. Si on a le temps, on aimerait aborder les risques économiques et financiers du projet et faire une conclusion synthèse de nos recommandations.

195 Donc, dans un premier temps, la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, on est un regroupement d'une trentaine d'organismes, aujourd'hui, principalement des organismes citoyens, des organismes environnementaux, des organismes de médecins d'un peu partout au Québec, des grands syndicats qui sont également dans les différentes régions du Québec. Nous avons plusieurs membres dans les régions minières, dont l'Abitibi-Témiscamingue.

200

Notre mission première, à la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, c'est de promouvoir des meilleures pratiques sociales, environnementales et économiques dans le secteur minier. Également, des meilleurs encadrements social, environnemental et économique.

205 De façon générale, on ne s'oppose pas aux projets miniers sauf pour deux types d'exploitations : les mines d'uranium et les mines d'amiante pour des raisons de santé, de sécurité et d'environnement. Et pour les autres types de mines, bien, on intervient cas par cas.

210 Par contre, aujourd'hui, on fait face à un projet qui est d'une ampleur et d'une envergure pratiquement inégalée dans l'histoire minière du Québec, peut-être même du Canada : le projet Dumont de Royal Nickel.

215 Le deuxième point de ma présentation, ça concerne les enjeux environnementaux de santé et de sécurité publique qu'on voit au projet.

220 Dans un premier temps, pour nous, il y a une grande préoccupation au niveau de l'ampleur du projet, au niveau de ce qu'on pourrait appeler également le phénomène des mines fort tonnage/faible teneur, qui est une tendance lourde de plus en plus fréquente au Québec, de voir apparaître ces projets-là, je dirais depuis la mi des années 2000 ou au début des années 2000.

225 Malartic, avec la mine Osisko, a été un premier bon exemple, mais ensuite s'en est suivi un deuxième exemple qui est celui de la grande mine à ciel ouvert à Sept-Îles, à proximité de la ville de Sept-Îles, le projet Arnaud. Et là, on arrive avec le projet Royal Nickel qui est encore de plus faible teneur et de plus grande envergure.

Juste pour comprendre – on invite la commission à vraiment essayer de saisir l'ampleur du projet et le précédent que ça occasionne au Québec.

230 Si on regarde quelques statistiques, le projet de Royal Nickel est un projet de quarante-sept kilomètres carrés (47 km²) de territoire affecté. Ça, c'est l'équivalent à peu près à deux fois la superficie du complexe minier Mont-Wright qui est dans Nord-du-Québec du côté de la Côte-Nord, pas très loin de Fermont.

235 Le complexe minier Mont-Wright qui est une mine de fer est reconnu en Amérique du Nord comme étant un des plus grands complexes miniers en Amérique du Nord. Le projet Royal Nickel serait pas loin de deux fois la superficie de ce complexe-là. À peu près deux fois et demie la superficie de la ville d'Amos au niveau de son périmètre urbain.

240 Au niveau de la quantité de roches et de matériel extrait, on parle de deux point cinq milliards de tonnes (2,5 Gt) de matériel extrait et déplacé pendant une trentaine d'années. Pour vous donner une idée de l'ampleur de ce que ça représente, c'est à peu près quatre à cinq fois le

volume déplacé ou extrait de la mine Malartic, de la mine Osisko à Malartic. Et si on mettait tout ce matériel-là sur la route qui sépare Amos de Montréal, on pourrait couvrir la route à peu près cent mètres (100 m) de matériel de hauteur.

245

Au niveau de l'eau utilisée à l'usine, on parle de quatre-vingt-deux (82 MI) à cent soixante-cinq millions de litres (165 MI) d'eau par jour, ce qui équivaut à peu près à quatre à sept fois plus que la quantité d'eau utilisée dans l'usine de la mine de Malartic.

250

De l'effluent final qui sortirait du projet, on parle de quarante-cinq (45 MI) à soixante-cinq millions de litres (65 MI) d'eau par jour dans la rivière Villemontel, qui correspond à peu près à dix (10) à quinze (15) fois la consommation quotidienne de la ville d'Amos.

255

Donc, à notre connaissance, au niveau de la gestion de l'eau, par exemple, on ne connaît aucun projet minier comparable au Québec, voire au Canada. Donc, c'est important de saisir cette dimension d'ampleur, à la fois sur les plans de la superficie, sur les plans des matériels déplacés, sur le plan de l'eau et, bien sûr, de toutes les nuisances qui pourraient survenir; par exemple, au niveau de la poussière, du bruit, et cetera. Donc, il y a vraiment une problématique à saisir et de mettre tout en œuvre pour bien évaluer les impacts et bien les éliminer, si c'est possible.

260

Enfin, pour donner un dernier comparatif au niveau de l'ampleur et de la problématique des mines à fort tonnage/faible teneur, si on regarde la principale mine de nickel actuellement en exploitation au Québec, c'est la mine Raglan dans le Nord-du-Québec qui, cette fois-ci, est plutôt une mine de type conventionnel avec à la fois des opérations souterraines, mais également à ciel ouvert. Ils ont de multiples mines sur le complexe Raglan.

265

Mais lorsqu'on compare les deux, pour une même quantité de nickel produit à Raglan, bien, on va affecter à peu près cinq à sept fois moins de territoires. On va générer de six (6) à dix (10) fois moins d'effluents miniers. On va avoir de vingt (20) à vingt-cinq (25) fois moins de résidus miniers et de stériles miniers à Raglan pour une même quantité de métal produit.

270

Donc, au niveau de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, et je dirais de plus en plus d'intervenants, que ce soit en région de l'Abitibi-Témiscamingue, ces dernières années ou ailleurs au Québec, il y a une préoccupation par rapport à cette tendance de voir de plus en plus de grandes mines à ciel ouvert, de fort tonnage/faible teneur et toutes les implications que ça suscite au niveau environnemental, au niveau de la population, au niveau de la sécurité, au niveau de la santé.

275

Et, malheureusement, on trouve que les lois actuelles sont mal adaptées pour ce type de méga exploitation, surtout lorsqu'à proximité des populations et des milieux sensibles. On constate, par exemple, dans le cas de Malartic, que bien que le projet génère des retombées économiques positives pour la région, il y a encore beaucoup, beaucoup d'enjeux qui sont non

280

285 réglés au niveau de la santé et de la sécurité et de l'environnement autour de la mine avec, aujourd'hui, l'équivalent de cent dix (110) avis d'infraction depuis 2009 pour cette mine-là, et on ne semble pas capable de faire respecter les normes qui existent. Et même les normes qui existent ne semblent pas adaptées pour la qualité de vie et la santé des gens qui vivent autour. Donc, c'est une très grande préoccupation.

290 Dans ce sens-là, notre première et principale grande recommandation générale, ce serait que tous les intervenants de la région d'Abitibi-Témiscamingue et ceux du Québec demandent d'une même voix, une évaluation, une analyse de la part du gouvernement du Québec des risques et des impacts particuliers des grandes mines à ciel ouvert fort tonnage/ faible teneur sur les populations environnantes, mais également sur l'environnement, et qu'il y ait une consultation publique suite à cette analyse-là, pour essayer de modifier, dans le fond, les cadres actuels au niveau des balises et des cadres réglementaires, mais également des suivis et contrôle des impacts autour de ces grandes mines-là.

300 Il y a une réflexion à avoir, à notre avis, au niveau régional et au niveau québécois. Malartic, c'est un bon exemple duquel on pourrait s'inspirer, les expériences acquises. Le projet Dumont a déjà fait beaucoup d'analyses qui pourraient servir également à cette réflexion-là, mais il risque d'y avoir d'autres projets dans l'avenir, que ce soit en Abitibi-Témiscamingue ou ailleurs au Québec. Donc, cet exercice-là serait utile.

305 Je vois que le temps passe très vite. Monsieur le président, combien de temps ai-je?

LE PRÉSIDENT :

310 Écoutez, vous avez encore la parole. Je vais quand même vous demander à un moment donné de nous amener vers l'essentiel de votre synthèse, vos conclusions.

M. UGO LAPOINTE :

315 Donc, voilà notre première recommandation : que le gouvernement du Québec réalise une analyse des impacts et des risques particuliers de ce type d'extraction là, avec consultation publique des principaux intervenants. Et dans le but, l'objectif de fournir des recommandations pour changer les règlements et les façons de contrôler les impacts de ce type de mine là, notamment à proximité des populations et des zones sensibles.

320 Maintenant, si on rentre un peu plus dans le projet comme tel de Royal Nickel, au niveau de l'environnement, santé et sécurité publique, si on avait à résumer nos principales recommandations, et on vous fera part du mémoire écrit par la suite, elles pourraient se résumer comme suit :

325 Au niveau de l'air, il y a une grande préoccupation au niveau de la contamination de l'air, des émissions de poussière, des émissions de gaz toxiques azotés et également au niveau de l'amiante.

330 La principale recommandation qu'on ferait et on serait heureux de répondre à vos questions par la suite, on recommande la réalisation d'une étude toxicologique pour les populations environnantes qui tiendrait compte de l'ensemble de ces contaminants atmosphériques là, notamment considérant l'ampleur du projet, sa durée sur trente (30) ans, et sa proximité de la population, mais également en considérant qu'on s'attend à des dépassements de normes, malgré les mesures d'atténuation prévues par le promoteur. De telles études toxicologiques ont été faites pour les populations de Malartic et également de Sept-Îles, et on ne voit pas pourquoi on ne le ferait pas également pour les populations de Launey et celles en bordure de la route 111 et également à l'est.

340 Au niveau de l'eau, on a des préoccupations qui demeurent concernant l'infiltration de l'eau souterraine et les charges totales de contaminants qui pourraient s'y infiltrer, notamment les risques à long terme et très long terme. Avec un déplacement de l'eau souterraine de quelques mètres par année ou à quelques dizaines de mètres par année – on n'a pas encore les modélisations – quelles pourraient être les contaminations qu'on pourrait voir d'ici cinquante (50), cent (100), cent cinquante (150) ans? Notamment au niveau des eskers environnant et surtout l'esker, probablement l'esker du sud, sans nom.

345 Au niveau du bruit, il ne faudrait pas sous-estimer l'impact du bruit sur la santé des populations. De plus en plus d'études démontrent que les nuisances par le bruit causent toutes sortes de problèmes de santé, que ce soit au niveau du sommeil, du stress, de tension artérielle, et cetera.

350 Actuellement, il y a d'ailleurs une étude de l'Institut national de la santé publique du Québec qui est en cours et dont les résultats ne sont pas connus, qui visent à voir, notamment, l'impact du bruit autour des grands projets industriels et projets miniers et de voir dans quelle mesure les balises pourraient être modifiées, améliorées, afin de protéger la santé des populations.

360 Dans ce cas-ci, on recommande que Royal Nickel respecte les normes les plus strictes de bruit. Celles de l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé et l'INSPQ. Généralement, on suggère un taux de jour d'à peu près quarante-cinq décibels (45 dB) et de nuit quarante décibels (40 dB). Présentement, on vise à des taux de cinquante-cinq décibels (55 dB) de jour et cinquante décibels (50 dB) de nuit, taux qu'on risque de ne pas pouvoir respecter, selon les modélisations consultées.

365 Au niveau des accidents et des déversements miniers potentiels, là, il y a encore beaucoup de préoccupations de la part de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine. À notre avis, plusieurs données sont manquantes, plusieurs études sont nécessaires. On en nomme quelques-unes.

370 D'abord, le fait qu'on va laisser des grands lacs, des grandes quantités d'eau sur les piles de résidus miniers nous préoccupe. Les résidus vont également contenir jusqu'à soixante pour cent (60 %) d'eau interstitielle lors du dépôt. Pourquoi avoir une telle quantité d'eau au-dessus des résidus miniers, qui augmente les risques lors d'un déversement accidentel, de dommages sur les infrastructures et les populations en aval? On se demande s'il n'y aurait pas lieu de regarder la possibilité de densifier, d'assécher davantage les résidus pour diminuer les risques
375 associés à la présence d'eau.

On croit également qu'il devrait y avoir plus de sondages géotechniques effectués du côté ouest et sud sous les digues. La documentation consultée, notamment suite à la première partie des séances du BAPE, démontrait un faible maillage du côté sud et ouest sous les infrastructures de digues. Donc, s'assurer qu'on comprend bien les risques géotechniques de ce côté-là, là où se situent notamment la plupart des infrastructures et des populations qui pourraient être affectées.
380

On s'interroge sur l'absence d'une berme de protection au sud. On salue l'idée de mettre une berme de protection à l'ouest, donc au sud-ouest, mais on s'interroge sur l'absence d'une telle berme de sécurité qui pourrait éviter des dommages aux infrastructures ou à la population de la route 111 en cas de déversements accidentels.
385

Par ailleurs, pour la protection des travailleurs qui se retrouveraient sur le site et dans la fosse, on s'interroge également sur l'absence d'études de risque et de déversement du côté est des résidus miniers, et déversements qui pourraient avoir des impacts considérables sur les travailleurs, et également l'absence d'études de déversements du côté nord.
390

395 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lapointe, vous avez couvert, et je vous ai laissé aller sur les thèmes de l'environnement et de la santé et de la sécurité, j'aimerais peut-être que vous arriviez à votre conclusion le plus vite possible.
400

405 **M. UGO LAPOINTE :**

Oui. Donc, concernant les accidents, les risques d'accidents et de déversements, les interrogations et les préoccupations que nous avons soulevées, on invite la commission à en faire des recommandations d'études ou davantage de caractérisations à faire.

410 Enfin, on aimerait également attirer l'attention de la commission et du promoteur et des différents intervenants sur l'importance de bien considérer également les impacts psychosociaux qui peuvent être associés à l'exploitation d'une telle mine à côté des populations et de ne pas sous-estimer ces impacts-là sur la santé et la qualité de vie. Actuellement, ça manque toujours, à
415 notre avis.

Donc, en conclusion, la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine demande à la commission de ne pas autoriser le projet Royal Nickel tel que proposé actuellement, et de demander toute une série d'études et de modifications aux mesures d'atténuation actuelles,
420 notamment pour répondre aux préoccupations qu'on soulève aujourd'hui, mais également aux préoccupations que d'autres intervenants vont soulever.

Merci.

425 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Lapointe. Vous avez, d'entrée de jeu, souligné l'ampleur du projet. Est-ce que les considérations relatives à la taille du projet vous amènent à dire que ce qui s'appelle « mine à ciel ouvert » doit être écarté ou si on peut concevoir, strictement en termes de
430 taille, des projets acceptables aux dimensions moindres?

M. UGO LAPOINTE :

435 Donc, justement, c'est un des points que je n'ai pas vraiment exprimés oralement, mais qui préoccupent de plus en plus d'intervenants. C'est qu'on s'interroge à savoir : est-ce qu'il y a une limite à la taille des mines à ciel ouvert fort tonnage/faible teneur qu'on peut exploiter au Québec?

440 Malartic est arrivée avec une proposition de deux point cinq kilomètres (2,5 km) qui a été autorisée. Mine Arnaud arrivait avec une proposition de trois point cinq kilomètres (3,5 km) qui a été refusée par le BAPE pour différentes raisons, et maintenant, on propose une fosse de cinq kilomètres (5 km). Où est la limite? Est-ce qu'on pourrait se rendre jusqu'à dix kilomètres (10 km) éventuellement?

445 Est-ce qu'il y a une limite aussi de la teneur qu'on devrait autoriser d'extraire? Est-ce qu'on ne devrait pas favoriser des entreprises minières qui exploitent des mines à plus forte teneur et moindre impact pour un même bénéfice économique?

450 Donc, il y a tout un questionnement qui est plus de nature globale et stratégique pour le développement minier du Québec en amont, qui, à notre avis, devrait se faire et qui malheureusement n'est peut-être... aujourd'hui, la commission que vous êtes, qui regarde un projet spécifique n'est peut-être pas l'endroit pour le faire. Donc, c'est pour ça qu'on dit qu'il devrait y avoir une analyse gouvernementale d'effectuée sur ce type de mine là qu'on risque de voir de plus en plus, pour différentes raisons, et d'avoir une réflexion nationale, québécoise sur :
455 quelles sont les limites ou quelles sont les distances également qu'on devrait peut-être prévoir par rapport aux populations et aux milieux sensibles, quels mécanismes de compensation minimaux devraient être mis en place pour les populations et l'environnement ou les milieux sensibles.

460 Donc, il y a vraiment une réflexion à avoir, à notre point de vue, sur ce type de mine là. Mais d'emblée, il ne faut pas nécessairement les exclure d'emblée, ce n'est pas ça qu'on dit. Il faudrait plutôt avoir une analyse, une réflexion.

LE PRÉSIDENT :

465 Est-ce que dans votre esprit, ça suppose de mettre en veilleuse les projets?

M. UGO LAPOINTE :

470 Bien, dans un monde idéal, c'est sûr qu'il faudrait les mettre en veilleuse, dans un monde idéal. C'est-à-dire que pendant que tu fais l'analyse de c'est quoi les risques ou les impacts particuliers, tu ne laisses pas le train rouler.

475 Mais maintenant, il y a des considérations sociales, économiques qui peuvent avoir une certaine importance, mais c'est sûr que dans un monde idéal, il faudrait mettre en veilleuse effectivement. Est-ce que le promoteur, est-ce que Royal Nickel serait prête à mettre en veilleuse son projet pour cet exercice-là? Il faudrait lui poser la question.

LE PRÉSIDENT :

480 Et si je renversais la question en disant : est-ce qu'un projet qui, comme vous le soutenez, comporte beaucoup d'inconnus peut être, à travers les études dont il fait l'objet, mais aussi à travers son développement et éventuellement sa mise en œuvre, une sorte de projet repère, de projet atelier, peu importe le mot, à travers lequel justement se valident et puissent se rectifier, si besoin est, les lacunes ou les déficiences?

485

M. UGO LAPOINTE :

490

Je suis content que vous souleviez la question, parce qu'actuellement, on en a un projet repère et c'est celui de Malartic qui est en exploitation depuis 2011. Donc, ça fait trois ans maintenant. Donc, il y a une expérience qui est à retenir. Il y a eu plusieurs études. Il y en a d'autres qui sont en cours, notamment de la Santé publique au niveau des impacts psychosociaux, au niveau du bruit. Ce n'est pas encore sorti comme études, ça.

495

Et je vous l'ai dit, il y a des dépassements de normes de façon très régulière à Malartic. On n'est pas capables de respecter les normes, que ce soit au niveau des poussières, du bruit, des vibrations ou d'autres inconvénients. On ne connaît pas bien non plus qu'est-ce qui va se passer à l'après-mine de Malartic. C'est encore très défaillant, que ce soit au niveau de la restauration du site, de la restauration de la fosse ou encore des continuités des impacts économiques que la région souhaite voir.

500

Donc, on a déjà un cas-école qui mériterait d'être suivi et utilisé dans cette analyse-là. Maintenant, on a un cas ici qui s'appelle Royal Nickel, projet Dumont, qui, avec les analyses qui ont été effectuées depuis deux ans, trois ans, permettent d'alimenter également cette réflexion-là.

505

Maintenant, vous me dites : est-ce qu'il faut autoriser un deuxième cas-école pour comprendre? Là, c'est peut-être pousser le bouchon un peu loin, là.

510

LE PRÉSIDENT :

Bien. Je vais passer la parole à ma collègue, madame Drapeau.

515

LA COMMISSAIRE :

Monsieur Lapointe, je me demandais, on a parlé un petit peu de Malartic, est-ce qu'il y a des enjeux qui sont ressortis du dossier de Malartic que vous considérez améliorés, c'est-à-dire où on a fait, ou on a progressé dans le cadre du projet qui a été présenté ici, je pense, entre autres, que ce soit au niveau du bruit, des contaminants ou autres aspects?

520

M. UGO LAPOINTE :

En fait, nous, on a énormément de préoccupations encore par rapport à Malartic. Donc, la réponse courte, pour nous, ça serait : non. C'est sûr que si on entrait dans les détails, les nuances, on pourrait parler...

525

LA COMMISSAIRE :

530 Non, je parle plus, dans le cas du projet qui était présenté pour mine Dumont. Est-ce que vous considérez que dans les propositions qui ont été amenées par le projet ici, dans le cadre du projet ici, est-ce que vous considérez qu'ils ont amélioré certains aspects que vous avez constatés à Malartic?

M. UGO LAPOINTE :

535 Bon. Si on prend les différents éléments, si on prend par exemple les enjeux majeurs, c'est la qualité de l'air, les émissions de poussières. Regardez, là, on fait face à plusieurs dépassements de normes potentiels. Les mesures de mitigation que Royal Nickel nous propose c'est de faire l'arrêt des travaux miniers, l'arrêt des constructions des digues à cinquante pour cent (50 %) du temps lors des journées problématiques ou l'arrêt du transport des stériles.

540 À notre connaissance, ça, ça ne se fait pas à Malartic. Mais la question est la suivante : est-ce qu'il y a une mine au Québec ou au Canada qui fait ce genre de pratique là, d'arrêter les travaux miniers pour respecter les normes de qualité de l'air? Nous, on n'en connaît pas. Et ça nous préoccupe.

545 L'absence d'une étude toxicologique de Royal Nickel au niveau des différentes émissions atmosphériques, que ce soit les poussières, les gaz toxiques ou l'amiante, combinés toutes ensemble, il y en a une pour l'amiante, mais il en faudrait une pour tous les éléments atmosphériques, alors qu'il y en a eu à Malartic. Ça, ça nous préoccupe. Alors qu'il y en a eu également à Sept-Îles, alors ça aussi, ça nous préoccupe.

550 Si on prend, par exemple au niveau du bruit, encore là, les modélisations sont peu rassurantes. On serait encore à la limite des normes de bruit pour les ondes de secteur 3, secteur 4, là, selon la note 98.01 qui, à notre point de vue, ne sont pas des normes adéquates en fonction des meilleures pratiques internationales et des études qui sont en cours, de l'INSPQ.

555 Donc, au niveau du bruit, je ne peux pas dire que Royal Nickel semble vouloir faire nécessairement mieux que Malartic, à part de vouloir arrêter ses travaux miniers, mais encore là, est-ce que c'est réaliste comme mesures? On ne connaît pas d'autres projets qui font ça.

560 Concernant l'eau. L'eau, par contre, il faut souligner que Royal Nickel prévoit recycler quasiment cent pour cent (100 %) de son eau. Ça, c'est un taux de recyclage qui est plus élevé qu'à Malartic qui est à quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Au niveau de l'effluent, on manque encore des données quant aux charges totales polluantes, qu'on aurait aimées avoir.

570 Au niveau des eaux souterraines, là, on est un peu dans le flou également et à Malartic aussi. Vous regarderez le rapport du BAPE de Malartic et les différents suivis, peut-être que vous pourriez communiquer avec le comité de suivi de Malartic et le comité de vigilance de Malartic, les deux comités, pour voir où ça en est sur l'eau souterraine, parce qu'il y a eu récemment une rencontre, le 4 juin dernier, sur ce thème-là. Mais dans le rapport du BAPE de 2009, il y avait des préoccupations sur le suivi à moyen, long terme concernant les contaminations potentielles de l'eau souterraine.

575 C'est parce qu'on pourrait débattre les différentes dimensions du projet et, ainsi de suite, mais je ne sais pas jusqu'où vous voulez aller.

LA COMMISSAIRE :

580 Merci. Oui, vous avez répondu. J'aurais une dernière question : qu'est-ce que vous proposez dans un contexte de cohabitation avec les usages? Vous avez fait référence à une réflexion plus large, mais on est ici dans une région où on retrouve un potentiel minier, qu'est-ce que vous auriez comme approche ou comme réflexion relativement à la cohabitation éventuelle en fonction des usages?

585 **M. UGO LAPOINTE :**

Je ne sais pas si c'est là exactement où vous voulez aller, mais je vais vous donner une réponse qui colle à nos préoccupations.

590 C'est que, bon, d'abord, quand on constate les audiences que vous faites présentement au niveau du projet Dumont de Royal Nickel, la première partie, très peu de questionnement. L'absence, l'absence des populations lors de cette première partie ou l'absence d'élus ou de représentants régionaux nous préoccupe grandement. Parce que d'expérience, depuis cinq, six ans que nous travaillons, les projets miniers qui tendent ou qui semblent tendre vers de meilleures pratiques ou des correctifs sont ceux qui sont assujettis à des questionnements réguliers et des questionnements pressants et pointus.

600 Dans ce cas-ci, on a l'impression que la population ou peut-être les élus locaux, régionaux sont un petit peu dépassés. Et il faut qu'il y ait une conscientisation collective locale, régionale, voire même nationale, sur l'importance et l'ampleur de ce projet-là et les défis majeurs, défis majeurs qu'il va falloir mettre en place pour éliminer ou réduire les impacts le plus possible, d'une part, et si on n'est pas capables de les éliminer et de les réduire, parce que nous, d'expérience, on le constate ailleurs, c'est souvent le cas, on n'est pas capables de tout éliminer, bien, il faut à ce moment-là avoir des mécanismes d'accompagnement des gens qui subissent ces effets-là et de compensation pour vraiment réduire l'effet sur la santé, le stress, les effets psychosociaux.

610 Donc, tout le suivi est extrêmement important et encore aujourd'hui, nous, on ne connaît pas de projets miniers au Québec qui ont des mécanismes de suivi adéquats, qui permettent véritablement d'accompagner les gens qui subissent des nuisances, qui subissent des problèmes et de trouver des solutions rapidement pour ces gens-là. On n'en connaît pas.

615 Et à cet égard-là, on a des recommandations qu'on pourra vous transmettre par écrit sans trop entrer dans les détails, mais ça prend vraiment des comités de suivi, qu'on appelle, compétents, indépendants, très bien financés, de l'ordre de quatre cents (400 000 \$), six cent mille (600 000 \$) par année, comme ça existe pour d'autres mines ailleurs au Canada, et capables de faire des contre-expertises et capables de vraiment accompagner les municipalités et les citoyens qui vivent des difficultés.

620 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Monsieur Lapointe, merci beaucoup. On a peut-être un peu étiré, mais enfin, c'était peut-être pour mettre la table. Je comprends que vous enverrez à la commission un mémoire. Je vous invite à le faire le plus tôt possible pour qu'on puisse à la fois le mettre dans la documentation et alimenter notre analyse.

625 **M. UGO LAPOINTE :**

Bien, merci à vous.

630 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Lapointe, au revoir.

635 **M. UGO LAPOINTE :**

Au revoir.

640 _____
AMBROISE LYCKE

LE PRÉSIDENT :

645 Alors, je fais encore une fois appel à votre patience, et on a un deuxième intervenant par téléphone, au nom à la fois de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue et de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue, donc monsieur Ambroise Lycke qui est directeur général. On est en train d'établir la communication.

M. AMBROISE LYCKE :

650 Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

655 Bonjour, Monsieur Lycke.

M. AMBROISE LYCKE :

Bonjour!

660 **LE PRÉSIDENT :**

On a réussi à vous rejoindre, on est content de vous entendre.

M. AMBROISE LYCKE :

665 Oui, bien moi, je vous suivais par audio, mais malheureusement, je ne pouvais pas répondre via la forme audio. Donc, très heureux que la connexion soit faite.

LE PRÉSIDENT :

670 D'accord. Écoutez, on va essayer de respecter notre horaire qui est quand même assez serré, je vous demanderais, dans un maximum de dix (10) minutes, de faire valoir le point de vue de l'Organisme de bassin versant Témiscamingue et de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue, après quoi, ma collègue, Madame Drapeau et moi, on aura des questions à vous poser. Alors, à vous la parole.

M. AMBROISE LYCKE :

680 Très bien, merci. Premièrement, je souhaite à préciser qu'aujourd'hui je suis là pour présenter, en fait, deux éléments : un premier rapport qui est un rapport conjoint que l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue et la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue avons réalisé, et le second rapport qui est sur les eaux de surface uniquement, qui a été réalisé uniquement par l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue.

685 Pour faire une présentation très brève de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue, qui on est? On est un organisme de concertation qui vise à travailler à une gestion intégrée de l'eau sur le grand bassin versant. Le territoire de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue est très vaste. En fait, c'est l'Outaouais supérieur. Donc, le projet de

690 Royal Nickel, de mine de nickel, est vraiment au nord complètement du bassin versant, tout près de la ligne de partage des eaux.

695 Pour ce qui est de la Société de l'eau souterraine, c'est également un organisme régional basé à Amos, qui travaille également sur une meilleure gestion au niveau de la gouvernance des eaux souterraines, donc spécialisé au niveau des eaux souterraines.

700 L'Organisme de bassin versant du Témiscamingue et la SESAT collaborent dans de nombreux dossiers. L'Organisme de bassin versant du Témiscamingue se concentre sur les eaux de surface et les eaux souterraines, mais d'appui sur la SESAT, une expertise régionale essentielle en Abitibi-Témiscamingue, pour les enjeux liés aux eaux souterraines.

705 Donc, pour vous mettre un peu en contexte, les commissaires, les deux rapports qui vous ont été envoyés comme pièces de mémoire ont été réalisés dans une première phase de consultation de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. L'Organisme de bassin versant ainsi que SESAT avaient reçu des fonds pour pouvoir pousser, justement davantage, l'analyse du projet, de l'étude d'impact.

710 Et nous, ce que nous avons fait, c'est que nous avons repris ces deux rapports-là et nous avons intégré la réponse que Royal Nickel, la compagnie, a réalisée suite au dépôt de ces deux rapports-là. Elle nous a fourni, nous, le 7 avril, toute une série de réponses et nous avons intégré ou mis à jour ce rapport en incluant à la fin des deux rapports, une analyse des réponses de Royal Nickel et à savoir si les questions étaient toujours pertinentes ou pas.

715 Donc, grosso modo, voici la structure du rapport. Je dois souligner, d'entrée de jeu, qu'en tant que directeur général de l'Organisme de bassin versant, je n'ai pas travaillé spécifiquement sur le projet de Royal Nickel, j'ai supervisé les travaux qui ont été faits. Ça a été davantage, et je dois souligner le travail de la directrice adjointe à l'époque, madame Marie-Louise Girard-Thomas, de l'Organisme de bassin versant, et qui a travaillé en étroite collaboration avec monsieur Olivier Pitre, le directeur de la Société de l'eau souterraine.

720 Donc, les présentations étant faites, c'est certain, le projet de Launay, de Royal Nickel, est un projet d'envergure, est un projet très important au niveau... sans précédent au niveau de la taille. Il y a de nombreux enjeux qui ont trait aux eaux de surface et aux eaux souterraines, des éléments qui restent inconnus par la grosseur, justement, du projet.

725 Si on va spécifiquement au niveau des eaux souterraines, notamment – et là, je ne ferai pas le tour, les rapports sont quand même assez exhaustifs, je n'en ferai pas un tour complet étant donné le temps très limité, mais également parce que n'ayant moi-même pas composé l'ensemble du rapport, je souhaiterais justement davantage que les commissaires prennent bien

730 connaissance du rapport et puissent nous revenir ensuite avec des questions spécifiques que je
pourrai rediriger au sein de mon équipe.

735 Donc, au niveau des eaux souterraines, si on regarde spécifiquement cet aspect-là, il y a
des aspects liés particulièrement au niveau des modélisations qui sont faites au niveau
hydrogéologique. Des modélisations qui étaient des modélisations utilisées, par exemple, pour
les cônes de rabattement au niveau des eaux souterraines. On est particulièrement préoccupé
par rapport à l'impact des cônes de rabattement sur les eskers à proximité, notamment l'esker
sans nom qui est à proximité de la fosse et qui serait affecté. Et, bien nécessairement, les
740 modèles qui sont utilisés au niveau hydrogéologique se basent sur des modèles, notamment, qui
ont été utilisés pour la mine Canadian Malartic et les modèles en question s'avèrent avoir été
lourdement sous-estimés par rapport aux débits actuels mesurés.

Donc, les estimés qui avaient été faits à l'époque lors de la construction du projet se sont
avérés lourdement sous-estimés.

745 Donc, ça nous amène des questions, étant donné que c'est les mêmes modèles qui sont
utilisés pour le projet de Royal Nickel, à savoir, est-ce qu'effectivement ces modèles-là sont justes
et si ça ne nécessiterait pas davantage de calibrage ou de travail à ce niveau-là.

750 Les marges d'erreurs donc du modèle devraient être peut-être évaluées. Nous avons
essayé d'aller voir auprès de la compagnie, au niveau de Canadian Malartic, si certaines
données étaient disponibles pour essayer de voir si on pouvait mettre des choses en parallèle,
mais ça n'a pas été possible.

755 Donc, au niveau des eaux souterraines, c'est certain que les liens hydrologiques c'est
quelque chose de très important en lien avec les aquifères granulaires à proximité, au niveau des
puits, aussi, des résidences à proximité. Il y a des protocoles justement qui ont été proposés par
Royal Nickel dans l'éventualité qu'il y ait des baisses d'alimentation des puits, mais également, on
veut savoir comment est-ce que ça va affecter justement les puits et quelles mesures pourront
être mises de l'avant.

760 Dans les éléments aussi, on a parlé des puits. Aussi, nécessairement, recourir à des
experts, lors de la phase du BAPE, afin de s'assurer, notamment – et ça, c'est un lien entre les
eaux de surface et les eaux souterraines, les liens hydrologiques en lien avec le lac Savane et la
rivière Villemontel, il y a des éléments qu'il reste à définir, au niveau, là, à savoir si effectivement
765 ce qu'on ramène dans les dossiers de l'étude d'impact, c'est que la rivière Villemontel, par son
épaisseur d'argile et des sols, n'aurait pas nécessairement de liens hydrologiques forts avec le...
justement, le rabaissement de la nappe ne pourrait pas nécessairement influencer de façon
importante la rivière Villemontel.

770 Toutefois, nous jugeons, à la lecture de l'étude d'impact, qu'il y aurait davantage
d'informations à aller chercher et de précisions, quant à savoir si effectivement la rivière
Villemontel ne pourrait pas être affectée par les abaissements de la nappe.

775 Même chose au niveau des différents tributaires en aval de la rivière Villemontel, mais
aussi au niveau des différents écosystèmes aquatiques, milieux humides, qu'on retrouve en
périphérie du projet. Donc, jusqu'à quel point ces milieux-là ne seraient pas affectés, justement,
par les abaissements de la nappe, d'autant plus que les modèles semblent avoir une erreur
possible.

780 Donc, très rapidement au niveau des eaux souterraines, il y a plusieurs éléments, mais
c'est ce qui retient notre attention.

785 Un élément, aussi, c'est l'aspect, le pôle Abitibi-Témiscamingue, donc notamment avec le
Groupe de recherche en eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue, a développé toute une
expertise en termes d'eaux souterraines et il aurait tout avantage à les solliciter ou du moins à les
impliquer. C'est déjà fait, mais de stimuler encore davantage pour justement mieux définir les
modèles hydrologiques, mais également mieux définir des projets de cette envergure-là, en
termes d'eaux souterraines.

790 Au niveau des eaux de surface, il y a plusieurs éléments associés, par exemple au niveau
des abaissements de nappes phréatiques. Donc, comment est-ce que ça peut aller affecter nos
eaux de surface, si ça peut venir drainer des milieux humides ou affecter, justement, la qualité de
l'eau dans certains secteurs.

795 On peut penser aussi à certains impacts au niveau, particulièrement, de la rivière
Villemontel. La très grande quantité d'eau qui est utilisée dans le cadre du projet, l'aspect lié à la
sécurité des digues, l'aspect aussi lié par la suite au suivi. C'est quelque chose qu'on ramène
dans plusieurs comités miniers, que ça soit au niveau des eaux souterraines ou des eaux de
surface, s'assurer de pouvoir faire un suivi adéquat et de pouvoir prendre des mesures
800 correctives, si nécessaire, dans le cadre de dépassements de seuil, mais aussi qu'on ait les
moyens de les appliquer et d'en faire un suivi rigoureux.

805 Donc, au niveau des eaux de surface et des eaux souterraines, il y a plusieurs aspects qui
sont couverts par nos mémoires. C'est très vaste, c'est un très gros projet. Les membres de
l'Organisme de bassin versant, comme les membres de la SESAT, nous ne sommes pas des
hydrogéologues, on est, pour la plupart, des biologistes, donc c'est certain qu'il y a une grosse
part d'inconnus liés à ces projets-là et d'autant plus, avec l'ampleur que ça aurait.

810 On veut terminer sur une note. Mes collègues m'ont souligné les efforts de la compagnie
Royal Nickel pour communiquer et d'avoir une approche très rigoureuse au niveau de
l'information aux citoyens. Nous sommes sur plusieurs comités de suivi minier, et on tient à le
souligner, parce que l'information a toujours été, on a toujours très bien répondu à nos questions.

815 Il y a eu une séance, plusieurs séances d'information du public, de concertation et tout ça,
très bien structurées. Et notamment, ça se reflète par les réponses que Royal Nickel a d'ores et
déjà fournies suite à nos deux mémoires qu'on avait déposés avec l'Agence canadienne
d'évaluation environnementale. Donc, on souhaite quand même l'amener, parce que de notre
côté, au niveau de l'Organisme de bassin versant, comme de la SESAT, c'est deux choses qui
820 ont été appréciées dans le cadre de ce projet-là.

Donc, ça conclurait ma présentation très rapide, en m'excusant justement de ne pas
pouvoir fournir davantage de viande autour de l'os, mais les deux rapports sont très, très bien
détaillés.

825 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Une question d'ordre général et à laquelle je vous demande une réponse
assez courte comme entrée en matière, vous avez fait état de ce que les études que vous avez
830 déposées ont été faites il y a un an, avec, comme destinataire l'Agence canadienne. Depuis ce
temps-là, il y a quand même du temps qui est passé, il y a des choses qui ont évolué, quel bilan
faite-vous donc de l'année qui vient de s'écouler par rapport aux attentes que vous aviez
exprimées dans ces documents-là?

835 **M. AMBROISE LYCKE :**

Bon. Bien, premièrement, au niveau de la réponse qui a été fournie par Royal Nickel, le 7
avril, il y a énormément de points, des points de précision qui ont été apportés, qui n'étaient pas
présents dans l'étude d'impact, qu'on avait soulignés, mais qui ont été amenés par Royal Nickel,
840 par leurs réponses aux questions.

Nous, ce qu'on a toujours ciblé dans de tels cas, c'est de dire, bien, les informations-là que
vous nous ramenez, c'est important qu'elles soient incluses dans l'étude d'impact général afin de
couvrir les aspects que nous jugions incomplets dans la première mouture.

845 Au niveau du projet aussi. Il reste des éléments qui ont été partiellement répondus ou que
la réponse, nous jugions incomplète. Donc, ces éléments-là ont été vraiment soulignés, d'où la
pertinence, les deux annexes aux deux rapports sont très importantes pour les commissaires,
parce que ça vient vraiment mettre à jour les informations au sein des deux rapports.

855 Donc, c'est deux éléments très, très importants. Je ne rentrerai pas dans les détails de chacune des recommandations, mais dans le rapport, on fait ce détail-là, à savoir telle recommandation, est-ce qu'elle est effectivement, est-ce qu'elle doit être maintenue ou elle est totalement adressée et règle le cas ou est-ce qu'il y a des éléments supplémentaires à aller chercher?

Donc, j'invite vraiment les commissaires à aller regarder attentivement ces deux annexes-là, elles sont très pertinentes.

860 **LE PRÉSIDENT :**

Soyez sûr qu'on va le faire. Je passe la parole à madame Drapeau.

865 **LA COMMISSAIRE :**

Oui, bonjour. J'aurais peut-être des questions, vous me direz si elles sont trop précises, il y a la recommandation 13 du mémoire, ce qui touche l'eau souterraine, qui mentionne, en fait qui propose d'effectuer une modélisation du rabattement de la nappe en séparant le rabattement anticipé dans les dépôts meubles du rabattement anticipé dans le roc. En fait, je comprends que vous souhaitez séparer ces deux aspects-là, pourquoi? Est-ce que vous êtes en mesure de nous répondre?

870 **M. AMBROISE LYCKE :**

875 Je vais tenter une réponse et à la lumière aussi, la Société de l'eau souterraine pourra compléter, là.

880 En fait, c'est que dans le cadre du modèle hydrologique, on faisait une analyse au niveau du rabattement de la nappe de façon homogène, comme si c'était un seul grand titre, et on y allait avec le pire scénario. Toutefois, dans une optique de connaissance un peu plus fine de la réalité du rabattement et de l'hydrologie du sol, nous jugions que ça pourrait être plus précis, justement, de bien séparer les dépôts meubles du roc, qui n'ont pas les mêmes valeurs en termes de capacité de percolation au niveau du sol.

885 Donc, le rabattement de la nappe ne serait pas équivalent dans ces deux types de milieu là, d'où la pertinence de ne peut-être pas les traiter en un tout, mais de les séparer.

890 Mais dans l'analyse que la compagnie a faite, elle l'a considéré avec les taux les plus conservateurs. Donc, déjà là l'approche est intéressante, mais on pense que dans une optique de préciser le modèle, ça pourrait être un exercice intéressant.

Est-ce que ça répond bien à votre question?

LA COMMISSAIRE :

895

Oui, merci. J'aurais une autre question et ça concerne votre recommandation 3.1.3 du rapport sur les eaux de surface. Ça touche les milieux humides. En fait, vous mentionnez – je vais prendre le temps de le lire pour le bénéfice des gens dans la salle :

900

« En fonction des résultats obtenus, évaluer les impacts du rabattement de la nappe phréatique sous les milieux humides qui seront toujours présents suite au projet et qui se trouvent dans la zone potentiellement impactée... »

905

Relativement à cette recommandation-là. Je sais que vous avez soumis cette demande-là, je crois, au promoteur, mais vous maintenez votre recommandation. Est-ce que l'information que vous avez reçue n'a pas satisfait ou n'était pas complète?

M. AMBROISE LYCKE :

910

Je vais aller retourner de mon côté aussi... donc, effectivement, ce qu'ils nous donnaient comme information c'est que de par la nature même des dépôts de sols, qu'il n'y aurait pas de lien hydrologique. Toutefois, nous, nous considérons qu'il y aurait peut-être davantage d'informations à aller chercher, afin de le valider hors de tout doute, donc qu'effectivement ces nappes d'eau là ne sont pas perchées, qu'elles sont perchées, en fait, et qu'il n'y a pas de lien hydrologique.

915

Donc, à ce niveau-là, nous considérons, suite à la réponse de Royal Nickel, qu'il y aurait davantage d'informations à aller chercher pour définir hors de tout doute qu'il n'y avait pas de lien hydrologique, effectivement.

920

Est-ce que ça répond bien à votre question?

LA COMMISSAIRE :

925

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

930

Alors, merci, Monsieur, de vous être joint à nous par téléphone et soyez assuré que les documents que vous avez transmis à la commission, on les a déjà lus et on continuera à les approfondir.

M. AMBROISE LYCKE :

935 N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous si vous avez des questions complémentaires. Merci à vous, au revoir.

LE PRÉSIDENT :

940 Merci.

**GUY BARIL
ANNIE BOIVIN**

945

LE PRÉSIDENT :

950 Alors, on se retrouve entre nous. J'appelle donc, au nom du ComaxAt, monsieur Guy Baril, président. Et bien sûr, je vous invite à nous présenter la personne qui vous accompagne.

M. GUY BARIL :

955 Je vous présente Annie Boivin, permanente au ComaxAT.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Madame Boivin. Alors, on vous écoute, Monsieur Baril.

960 **M. GUY BARIL :**

965 Donc, bonjour, merci de nous recevoir. Donc, Guy Baril, président du ComaxAt. Rapidement, le ComaxAt c'est un groupe de gens d'affaires de la région, d'un peu partout de la région, avec également les Chambres de commerce, les gens de l'Éducation, Emploi Québec, la CRÉ et plein d'autres pour se regrouper ensemble et parler du même langage, parler des maximisations des retombées économiques.

970 En plus, dans le fond, je pourrais également porter deux autres chapeaux, dont celui de Guy Baril, vice-président à la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda. Je parle au nom de douze cents (1 200) membres à la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda. Je pourrais porter également le chapeau de Guy Baril, Marcel Baril limitée, on est un distributeur en produits miniers, industriels, qui est naturellement un fournisseur potentiel pour un projet comme ça, qui pourrait être naturellement important pour une entreprise comme la nôtre.

975 Je pense qu'il faut d'abord commencer en mentionnant que le ComaxAt est tout à fait en
accord avec le projet. Naturellement, il faut s'assurer qu'ils aient l'appui de la population locale. Il
faut s'assurer également le respect des normes environnementales. Il faut s'assurer également
qu'ils vont être capables de faire la restauration à la fin du site. Donc, toutes des choses tout à fait
normales, on est d'accord avec ça, mais on veut également être ici pour s'assurer qu'on va avoir
980 un maximum de retombées économiques localement et régionalement.

Il faut s'entendre, le ComaxAt, on a un principe, c'est le principe assez simple de la goutte
d'eau. Le projet est ici, le projet est local. De quelle façon on peut essayer de trouver des
solutions pour maximiser l'économie, l'emploi et tout ça de façon locale, ensuite de façon... de la
985 MRC, et ensuite de façon régionale. Donc, c'est le principe de base du Comité de maximisation.

On a eu une rencontre dernièrement avec RNC qui nous ont fait une présentation de leur
politique de retombées. Ce qu'ils nous ont présenté est très intéressant. On découvre qu'ils
mentionnent dans cette politique, une possibilité de dix-neuf pour cent (19 %), des retombées –
990 on considère que c'est excellent. On parle de près, de plus ou moins six cents millions de dollars
(600 M\$), ce qui est très important pour une région comme la nôtre.

Si on a un souhait à faire, comme comité de ComaxAt, ce qu'on aimerait, naturellement,
étant donné que c'est de maximiser, mais ce serait qu'à partir de là, si on veut, notre façon de
995 faire, ce qu'on aimerait avoir dans le fond, c'est de quelle façon qu'on est capable de maximiser
et de quelle façon qu'on serait capable de faire plus que qu'est-ce qui est là. Ça serait un de nos
souhais.

Le ComaxAt, on a mis en place un plan pour les guides des bonnes pratiques en matière
de retombées. C'est un peu ce qu'on amène ici aujourd'hui. Ça dit – très rapidement – qu'on
aimerait avoir des rencontres régulières avec les dirigeants, les donneurs d'ordres, en réalité,
pour discuter des stratégies possibles pour maximiser les retombées économiques. Avoir la
possibilité de présenter notre offre de services. Tous les outils que le ComaxAt, on est capable
1000 d'offrir.

On aimerait avoir également des activités de maillage. Les activités de maillage sont
relativement importantes, les activités de maillage autant avec les donneurs d'ordres de tous les
types de contrats majeurs qui pourraient se donner. Ce qui est important, dans le fond, c'est que
si nos entreprises de la région travaillent ici, nos grosses entreprises sont capables de bien se
1005 positionner, bien, ces gens-là travaillent avec les gens de la région, ces gens-là travaillent avec
de la distribution de la région, donc ça pourrait être un bon succès pour nous autres à ce
moment-là.
1010

1015 On veut également, dans ce Guide des bonnes pratiques là, c'est d'être capables de faire
la présentation des bons coups, des bonnes nouvelles. On veut essayer de mettre en place, avec
Royal Nickel, des façons de faire, des façons d'annoncer les bonnes nouvelles. On veut être
capable de dire combien qu'il y a d'heures de travaillées avec, de nos gens locaux, de nos gens
de la région. On veut être capables de dire à tout le monde combien qu'il y a eu d'employés qui
1020 ont travaillé ces trois derniers mois ou le dernier quart à Royal Nickel, lors de la construction et
tout ça. C'est des bonnes nouvelles puis on a besoin de bonnes nouvelles. On a besoin d'avoir
cette fierté-là, des gens, qu'on a travaillé ici en région, puis il y a combien de gens qui y ont
travaillé et participé.

1025 C'est important également pour Royal Nickel d'annoncer ces bonnes nouvelles là puis de
quelle façon qu'on peut le faire. Donc, on a un réseau, comme je disais tantôt, comme les
chambres de commerce et tout ça qui ont besoin de ces informations-là. On a besoin de garder
le moral de nos troupes, si on veut. Puis d'annoncer les bonnes nouvelles également, bien, c'est
peut-être une bonne chose pour Royal Nickel, les gens ont un sentiment d'appartenance à partir
de ça, ces gens-là vont pouvoir se... ils vont être contents de venir travailler pour Royal Nickel. Ils
1030 vont être contents pour venir offrir les offres de services qu'ils peuvent faire à Royal Nickel, en
sachant que c'est une bonne entreprise.

1035 Trouver une solution pour, je vais utiliser le mot morceler, mais trouver une solution pour
morceler, pour faire, de façon efficace et économique, le projet. On comprend très bien qu'un
projet de cette ampleur-là, ce n'est pas possible de morceler de façon continue. Dans le fond,
quand on dit « morceler », encore une fois, on veut tout simplement s'assurer de quelle façon
qu'on peut assurer que nos gros entrepreneurs de la région, qui sont des constructeurs de mines,
on est réputé à travers le monde comme des constructeurs de mines, avec des grandes
compétences et des grandes connaissances dans ce domaine-là.

1040 Donc, encore une fois, si on réussit à positionner ces gens-là, on va réussir. Ces gens-là,
bien, ils connaissent la sous-traitance et ils connaissent la distribution, encore une fois. Donc, de
quelle façon qu'on est capable de s'entendre sur des solutions de morcellement, entre autres.

1045 Mais toujours, naturellement, on ne veut pas être un bâton dans les roues, puis il faut
toujours comprendre que tout ce qu'on peut demander, il faut toujours être compétitifs. Il faut que
nos entreprises soient compétitives au niveau des budgets. Il faut qu'elles soient capables d'être
compétitives donc au niveau du prix, au niveau des emplois, avoir les bons employés pour faire
le travail. Donc, avoir toutes les qualifications nécessaires. Ça, c'est sûr, c'est primordial. On ne
1050 veut pas de cadeau, on ne veut pas de passe-droit. On veut juste être sûr d'avoir la chance de
positionner nos gens dans la mesure du possible.

1055 Donc, d'être présents à la construction peut aider aussi pour le futur, le jour 1 de l'exploitation de la minière. Si c'est nos gens qui construisent, si c'est nos gens qui participent, c'est nos gens qui vont connaître le système, c'est nos gens qui vont savoir comment réparer lorsque le temps viendra, donc ça donne une certaine expertise à notre région, ça donne une certaine expertise à nos contracteurs.

1060 Puis après ça, bien, c'est bon dans notre CV, ça. Quand on s'en va à l'extérieur, quand l'économie... en région, on sait que c'est de l'économie qui va avec les minières et la forestière, c'est du up and down, bien, quand c'est tranquille ici et qu'on a une belle expertise puis on est capable d'avoir dans notre CV un RNC, bien, c'est beaucoup plus facile d'aller cogner aux portes ailleurs dans le monde et puis parler de notre expertise. Donc, c'est très constructif pour la région.

1065 Ça fait qu'en conséquence, donc la seule recommandation du ComaxAt est d'essayer de poursuivre les discussions avec le comité en vue d'adhérer, qu'on ait le même langage alentour du Guide des bonnes pratiques et de trouver des solutions pour maximiser, maximiser dans le fond les économies.

1070 En conclusion, de quelle façon qu'on va être capable de déterminer ça, en réalité, c'est quand des parents, des pères et des mères de famille vont passer à côté puis ils vont être capables de dire : « C'est ma mine. C'est moi qui a construit ça. » C'est là qu'on va s'apercevoir de la fierté, puis quand on a une fierté d'avoir construit quelque chose, d'avoir participé à quelque chose, bien, c'est là qu'on réalise que l'économie et tout ça grimpent.

1075 Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1080 Merci beaucoup, Monsieur Baril. Dans le mémoire que vous nous avez fait parvenir, vous signalez notamment que le ComaxAt existe depuis 2002?

M. GUY BARIL :

1085 Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1090 Donc, une douzaine d'années. Pourriez-vous me donner, peut-être, quelques exemples de réalisations ou de réussites, en quelque sorte, qu'on peut attribuer à un organisme comme le vôtre?

1095

M. GUY BARIL :

1100

Bien, le ComaxAt a débuté avec Hydro-Québec. On a fait beaucoup, beaucoup de travaux avec Hydro-Québec, entre autres. Également, avec les projets Eastmain. Donc, le ComaxAt conjointement avec le ComaxNORD a fait partie intégrante de ce projet-là. On a eu des agents de chantier qui étaient présents tout le long de la construction. On s'est promené entre les gens de... entre Montréal et Rouyn et le chantier, constamment pour faire la promotion de nos entreprises, faire la promotion des offres de service qu'on avait. S'assurer que les gens qui allaient travailler sur place, qu'ils allaient avoir le bottin de nos entrepreneurs, qu'ils allaient savoir à quelle porte sonner.

1105

Les gens de l'extérieur qui viennent se pointer en région ne connaissent pas nécessairement l'offre de service qu'on est capables de leur faire. Ils appellent où? Ils font quoi?

1110

LE PRÉSIDENT :

Mais le sens de ma question c'est est-ce que vous avez pu constater, directement ou indirectement, que ces interventions-là ont porté fruit?

1115

M. GUY BARIL :

1120

Absolument. Ah oui, absolument. Entre autres, comme je mentionnais, Hydro-Québec et les projets d'Eastmain, on a eu de très grands succès, entre autres. On a également eu des discussions, par exemple, avec Osisko par exemple. À ce moment-là, le guide des affaires n'était pas au monde, mais quand même, le ComaxAt était présent, était présent parmi les discussions. Et puis je pense que les gens d'Osisko, entre autres, ont très, très bien fait travailler la région. Ça a été un bel exemple de succès également, entre autres, pour si on veut parler de projets majeurs.

1125

LE PRÉSIDENT :

D'accord. On a noté qu'en annexe de votre mémoire, il y a le Guide des bonnes pratiques.

1130

M. GUY BARIL :

Oui.

1135

LE PRÉSIDENT :

Vous faites allusion d'une façon très ouverte dans votre mémoire, aussi, d'une lettre assez récente que vous avez envoyée à Royal Nickel pour les inviter à signer une forme d'engagement.

Est-ce que c'est l'aboutissement d'une démarche ou si c'est le commencement d'un processus de collaboration avec eux?

M. GUY BARIL :

C'est l'aboutissement, c'est une... tout ça est symbolique. L'entente, dans le fond, c'est de poursuivre les discussions avec ces gens-là. Ça se poursuit tout au long de la construction, mais également tout au long des opérations. C'est un projet à long terme, naturellement. Ça fait que ce qu'on veut, effectivement, c'est d'être capables de poursuivre les discussions avec les gens de RNC.

Mme ANNIE BOIVIN :

Si je peux préciser?

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame Boivin?

Mme ANNIE BOIVIN :

La lettre a été envoyée, en fait c'est le premier pas d'une démarche officielle. Parce qu'il y a eu des discussions qui ont été faites sur le terrain avec Royal Nickel pour présenter d'une façon plus informelle le Guide de bonnes pratiques, mais ça reposait sur les ressources seulement, alors que c'est une démarche qui est beaucoup plus large et soutenue par l'ensemble de la communauté. On parle des différents élus, des chambres de commerce, des MRC et de la Conférence régionale des élus.

Donc c'était, si on veut, la première demande officielle qu'on envoyait à Royal Nickel pour initier des discussions. Puis ce n'est pas nécessairement en but... bien, en fait, oui, ultimement notre but c'est de signer ce genre d'entente là, mais à ce moment-ci, c'était pour le présenter officiellement, et entamer des discussions dans le cadre du processus de construction des infrastructures.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les activités associées donc à l'exploration et qui se poursuivent depuis quelques années par Royal Nickel se sont traduites par des retombées jusqu'à maintenant? Est-ce que vous êtes en mesure de l'identifier ou le mesurer?

Mme ANNIE BOIVIN :

1180 Oui. En fait, il y a beaucoup d'entreprises, à ce jour, qui ont été embauchées et qui proviennent du milieu, puis Royal Nickel a une belle ouverture par rapport à ça.

1185 Nos préoccupations à moyen terme, je vous dirais, c'est dans une phase de travaux intensive où les montants des contrats vont être faramineux. On veut juste s'assurer que l'information par rapport à nos entreprises soit bien transmise, non seulement aux dirigeants puis aux chefs chantier, puis aux chefs acheteurs de Royal Nickel, de façon à ce qu'ils connaissent notre offre de service puis qu'ils fassent affaires avec nos joueurs.

1190 Parce que, on va s'entendre, si un gros contrat est offert à quelqu'un qui n'a pas la capacité financière d'employer pour faire les travaux parce que c'est de trop grande envergure pour – on le voit, là, mettons dans le dossier du Centre de détention d'Amos, le contrat à quatre-seize millions (96 M\$) est sorti et on le sait qu'aucune entreprise de construction dans notre région va être capable d'accoter ça, même quand ils font des ventures. Tout le monde est mal à l'aise de... mais il y a personne qui a les reins assez solides pour aller affronter des contrats comme ça.

1195 Donc, quand des contrats sont offerts à des gros joueurs de l'extérieur de la région, bien, ces gens-là font leur soumission avec leur réseau d'affaires habituel qui ne correspond pas à notre offre de service, parce qu'ils ont déjà leurs canaux bien établis.

1200 Donc nous, pourquoi on trouve ça important à ce moment-ci de se positionner, c'est qu'il faut que, un, des chefs chantiers et chefs des acheteurs chez Royal Nickel comprennent c'est quoi nos outils de maximisation des retombées économiques et de les faire connaître à tous les sous-traitants majeurs qui vont aussi profiter des retombées favorables pour eux. Mais il faut s'assurer qu'après ça, ça suive.

1205 Ceci étant dit, nos préoccupations sont aussi de l'ordre, si Royal Nickel est achetée demain matin, bien, on veut s'assurer que les relations qu'on développe avec eux aujourd'hui soient, se répercutent, qu'il y ait un lien d'attachement solide avec le ComaxAt en Abitibi-Témiscamingue puis qu'un possible acheteur soit tenu de respecter ces bonnes pratiques-là et ces bonnes ententes-là.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

1215 Juste pour faire un peu de kilométrage sur ce que vous venez de dire, Madame Boivin, quand vous avez comparé la situation des entreprises de la région avec ce qu'on peut appeler les gros joueurs.

Dans votre mémoire, vous dites à un moment donné que vous souhaitez instaurer un système de communication de façon, entre autres, à adapter les appels d'offres en conséquence.

1220 Bon, d'une part, comme vous savez, il y a des règles très strictes qui encadrent, surtout dans le domaine public, mais il y en a aussi dans le domaine privé, mais est-ce que vous voyez des pistes pour ouvrir, possiblement, la place davantage aux entreprises locales?

Mme DENISE BOIVIN :

1225 Par exemple, mettons qu'on a – je vais dire des chiffres comme ça, mais c'est juste pour... mettons qu'il y a cent millions de dollars (100 M\$) de déboisement à faire – là, je dis n'importe quoi parce que je ne connais pas les contrats qui sont sur la table, mais qu'il y a personne en région qui est capable d'accoter un contrat comme ça à cent millions de dollars (100 M\$) de déboisement et qu'on n'a pas nécessairement la masse critique de quantité d'entreprises qui
1230 pourraient faire un venture puis proposer une offre de service sur ça, nous, ce qu'on proposerait c'est de séparer le contrat par sections ou par temps, de bulles de temps de réalisation, de façon à ce que nos entreprises ne se mettent pas en risque financièrement, en osant trop aller faire des contrats dont ils n'ont pas la capacité financière, et pour garder un certain équilibre dans leur équipe et assurer une saine gestion dans l'entreprise de façon à ne pas doubler, tripler de main-
1235 d'œuvre puis affaiblir son offre de service.

Donc, c'est des pistes d'adaptation très, très concrètes qu'on souhaite négocier avec Royal Nickel.

1240 **LE PRÉSIDENT :**

Une dernière question en ce qui me concerne. Le Guide, est-ce que ça a été conçu par vous autres? Est-ce que ça s'inspire d'un modèle qui a été proposé ailleurs? Monsieur Baril?

1245 **M. GUY BARIL :**

Ça n'existe pas réellement encore. On l'a conçu avec, justement, les Chambres de commerce et tous les intervenants, les gens d'affaires de la région, en discutant avec les
1250 différentes minières, les différents donneurs d'ordres. On est un peu un précurseur. Il faut dire que lorsqu'on a débuté en 2002, on était en réalité un précurseur sur cette façon de faire là avec Hydro-Québec. Et puis ça a fait boule de neige. Les autres régions regardent ce qu'on fait, nous posent beaucoup de questions et essaient de faire les mêmes types d'arrangement également, avec les projets d'Hydro-Québec, entre autres, dans l'est de la province.

1255

LE PRÉSIDENT :

1260 Merci. Madame Drapeau, avez-vous des questions?

LA COMMISSAIRE :

1265 Bien peut-être une petite question de précision. Vous disiez que vous aviez rencontré, je pense, les gens de Royal Nickel, et donc relativement au fractionnement de contrat, est-ce qu'il y a des pistes de proposées? Est-ce que ça semblait être possible? Est-ce que c'est des avenues qui déjà pouvaient trouver leur place ou vous avez déjà identifié des embûches sur lesquelles il va falloir travailler?

1270 **Mme ANNIE BOIVIN :**

Je pense que pour l'instant, oui, Royal Nickel a pris connaissance du Guide des bonnes pratiques et s'en est fortement inspiré pour proposer sa propre politique d'achat et de retombées économiques.

1275 Par contre, il y a des points du Guide qui pour nous sont importants et je dirais qu'on n'a pas la même perception de ce que peut être, mettons, la notion de morcellement qui, dans ce cas-ci, peut porter un petit peu plus à confusion puis à interprétation.

1280 Par contre, je pense que c'est important qu'on se partage ces visions-là pour vraiment faire en sorte que, à la fois les besoins de Royal Nickel soient bien répondus d'un point de vue économique et la capacité réelle de nos entreprises de faire valoir, que leur grande expertise dans le domaine minier soit reconnue. Donc, c'est pour ça qu'on recommande de continuer les discussions à l'égard du Guide des bonnes pratiques.

1285

LE PRÉSIDENT :

Comment voyez-vous l'après-mine et quel geste devra être posé par Royal Nickel et par des gens comme vous autres?

1290

M. GUY BARIL :

L'après-mine ou l'après-construction de la mine?

1295

LE PRÉSIDENT :

Non, l'après-mine. Parce que j'ai déjà lu dans un document que le premier jour d'exploitation d'une mine était en même temps le premier jour de sa fermeture.

M. GUY BARIL :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Bon. C'est une caricature peut-être, mais ça exprime bien l'idée d'avoir une vision à long terme, sachant qu'il y a un début et une fin à une mine.

M. GUY BARIL :

Effectivement. Ici, on est habitué à un début et à une fin d'une mine. Généralement, les mines ici en Abitibi durent moins longtemps que trente (30) ans. Donc ça, c'est sûr que c'est un avantage considérable.

Encore une fois, c'est l'expertise qu'on va pouvoir développer avec une mine de nickel, une grosse minière comme celle-ci, autant pendant l'exploitation de la minière qu'après la minière et on va devoir se servir de cette expertise-là que les entreprises de la région, la distribution et tout ça, on doit se servir de ça pour peut-être possiblement s'exporter ou sinon, ultimement, en espérant avoir une mine semblable comme ça qui va se construire dans le futur encore sur notre territoire. Donc, c'est une question de...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça devrait s'accompagner d'engagements ou de mises de fonds, d'engagements financiers ou de mises de fonds pendant la durée de vie de la mine, de façon à alimenter pour l'avenir...?

M. GUY BARIL :

Je ne pense pas que c'est le rôle du ComaxAt d'embarquer dans des mises de fonds pour l'après-minière. C'est peut-être, je dis que c'est peut-être au niveau du milieu de trouver des solutions et comment s'adapter après la minière. Je pense que c'est le rôle d'une entreprise, c'est de la business et puis un projet, il y a un début, il y a une fin, j'irais plus du côté business.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que c'est quelque chose que vous avez déjà discuté avec Royal Nickel pour la compensation pour l'avenir?

1340

M. GUY BARIL :

Non. Non, du tout.

1345

Mme ANNIE BOIVIN :

Non. Par contre, moi, je reviendrais un peu avec la position de monsieur Lapointe dans la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, pour s'assurer d'une postmine efficace et bien structurée, il faut s'assurer que les milieux locaux aient les ressources nécessaires pour assurer leur propre développement face à un complexe minier de cette envergure-là.

1350

Parce que quand les revenus de taxes ne rentrent pas dans une municipalité, ils ne sont pas capables de s'organiser de façon confiante pour organiser leur propre développement et se structurer, ne serait-ce que – et puis là, je dis des idées comme ça qui me viennent, là, mais c'est un parc industriel, les risques financiers associés à une municipalité pour adapter son milieu à la venue d'entreprises, de citoyens. Je pense que la structuration d'une postmine commence avant la mine, avant la construction de la mine, à la mobilisation des milieux en regard de leur propre développement.

1355

Et c'est une piste de solution à long terme qu'on devra collectivement se positionner.

1360

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Ça va, Madame Drapeau? Alors, Monsieur Baril, Madame Boivin, merci beaucoup.

1365

M. GUY BARIL :

Merci.

1370

Mme ANNIE BOIVIN :

Merci.

1375

1380

ÉRIC LAMPRON-GOULET

LE PRÉSIDENT :

1385 Alors, j'appelle maintenant, au nom de l'Agence de la Santé et des Services sociaux d'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Éric Lampron-Goulet. Alors, bonjour, Monsieur. On va eu comme personne-ressource à un moment donné durant la première partie de l'audience, là vous intervenez maintenant directement devant la commission.

M. ÉRIC LAMPRON-GOULET :

1390 Oui, bonjour. Éric Lampron-Goulet, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive. Je représente l'Agence de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, plus précisément la Direction de santé publique.

1395 Nous souhaitons présenter un mémoire aujourd'hui pour adresser principalement les déterminants de la santé. En fait, la santé de la population, c'est l'enjeu sur lequel je traite quotidiennement avec mon équipe. On doit se préoccuper, grossièrement, d'observer ou de faire un contrôle de la santé de la population, identifier quels sont les enjeux, puis identifier quelles sont les actions prioritaires pour améliorer la santé de la population.

1400 Au niveau des déterminants de la santé, la santé ce n'est pas uniquement l'organisation des services de santé, ce n'est pas juste le temps d'attente à la salle d'urgence, c'est l'ensemble des facteurs qui peuvent améliorer la santé. Dans ce sens-là, un projet comme Royal Nickel a plusieurs impacts à tous les points qu'on peut identifier dans les déterminants de la santé, puis on vous a fait part, dans notre mémoire, des principaux enjeux qu'on a identifiés à ce sujet-là.

1405 Au niveau de la structure sociale de la communauté; c'est important d'avoir une bonne structure sociale, d'avoir une communauté qui se soutient, qui est tissée serrée. D'avoir mille trois cents (1 300) travailleurs dans la plus grosse partie du projet, c'est quelque chose qui vient à avoir un impact majeur sur la population. Ça peut avoir des impacts positifs, quand on pense par exemple au revenu familial qui est un déterminant aussi de la santé, et qui va favoriser la santé, mais ça peut aussi avoir d'autres impacts qui peuvent être négatifs comme positifs.

1415 Donc, afin d'améliorer ces impacts-là, notre proposition c'est d'avoir un comité d'accompagnement sociocommunautaire. Ce comité-là serait formé de citoyens, d'élus de la compagnie également, d'agents de développement, d'organismes communautaires, travailleurs sociaux, puis également des représentants des sous-traitants.

1420 Ce comité-là, c'est un comité qui devrait être un lien avec le comité de suivi. Le comité de suivi c'est un comité qui s'assure de faire le suivi sur les impacts de la minière, un peu plus les

1425 impacts environnementaux. Le comité d'accompagnement sociocommunautaire serait un comité qui s'adresserait à tous les autres impacts que pourrait avoir la minière. Qu'on pense par exemple à une pénurie de logements, ce comité-là pourrait siéger puis identifier quels seraient les problèmes et apporter des solutions, proposer des solutions.

Donc, notre suggestion c'est que la minière soutienne un tel comité pour favoriser le soutien communautaire, pour favoriser une communauté qui est tissée serré.

1430 Une autre proposition qu'on fait, c'est par rapport au traumatisme non intentionnel. La minière a identifié quelques pistes d'amélioration pour la sécurité. Donc, on parle des piétons, des cyclistes, des automobilistes et des camionneurs. Nous suggérons, une des suggestions de la minière c'était d'avoir une formation au niveau des camionneurs. On suggère que cette formation-là soit adressée à tous les travailleurs de la mine donc qui vont circuler pour se rendre
1435 à tous les matins, tous les soirs, afin de favoriser le sentiment de sécurité que les piétons vont avoir, et de favoriser donc la sécurité de tous les usagers de la route.

Puis on demanderait également que la minière s'assoie, en fait, on sait que ça se fait déjà, mais on souhaite appuyer sur ce fait-là, c'est très important que le ministère s'assoie avec le
1440 MTQ, le ministère des Transports du Québec, afin d'identifier quelles zones d'améliorations peuvent être apportées à la route, aux signalisations, à toutes les infrastructures routières, qui permettent d'améliorer la sécurité, puis pas juste des automobilistes. Nous autres, on pense également aux piétons et aux cyclistes, parce que ça favorise également la santé de savoir qu'on peut faire du bicycle, qu'on peut marcher dans la rue de manière sécuritaire.

1445 Les personnes ne sont pas enclines à aller marcher dans la rue, ne sont pas enclines à utiliser la rue lorsqu'on n'a pas un sentiment de sécurité. Donc, c'est quelque chose qu'il faut adresser. On sait que c'est une des préoccupations actuelles, mais on souhaite insister là-dessus pour que ça soit fait de manière concrète et qu'il y ait peut-être même des engagements formels
1450 à ce sujet-là.

Au niveau de la petite-enfance, on a également un semi-engagement au niveau des finances, du financement des CPE. On a un réseau qui est déjà saturé au niveau du secteur qui va être adjacent la mine. Donc, on souhaite peut-être, également à ce niveau-là, peut-être avoir
1455 un engagement ferme de la minière pour le financement qu'elle souhaite apporter aux CPE, afin de soutenir le réseau de garde à la petite-enfance.

Juste vous donner le lien avec la santé, les réseaux de garde ont un impact significatif sur la santé des enfants. On pense surtout aux enfants qui sont dans des familles défavorisées, ça a
1460 un impact non négligeable sur le développement de ces enfants-là.

1465 Peut-être une anecdote à ce sujet-là. Des médecins me disent souvent, leur clientèle, s'ils avaient seulement une place à la garderie à offrir aux enfants qu'ils ont dans leur bureau, ça serait le meilleur traitement qu'ils auraient à leur donner. Donc, c'est quelque chose qui est non négligeable.

1470 Au niveau de l'éducation, on pense souvent au maintien scolaire. C'est important donc de favoriser le maintien à l'école. Il y a des engagements également au niveau de la compagnie à ce sujet-là, mais nous souhaitons insister sur le fait qu'il fallait s'assurer que la compagnie n'avait pas engagé des personnes qui continuent donc leurs cours. On a donc des engagements, c'était au niveau des bourses d'études, on avait aussi d'autres engagements, mais je crois qu'il faut favoriser encore plus ce point-là.

1475 Puis peut-être aussi ajouter quelques éléments au niveau de l'éducation continue. Un travailleur qui est non scolarisé, qui va aller travailler à la mine, ça peut être possible, mais ça avantagerait la santé de ce travailleur-là que de lui offrir une formation continue, afin peut-être de lui permettre de terminer les études qu'il avait entamées préalablement. Donc, il y a peut-être des aménagements au niveau de l'horaire de travail qui peuvent être apportés par la minière, et peut-être même des incitatifs monétaires.

1480 Puis également, au niveau de l'éducation – excusez, je vais passer plus rapidement pour l'environnement. Au niveau de l'environnement, on a parlé souvent des poussières, du bruit plusieurs autres impacts qui peuvent défavoriser un peu la santé de la population. Il nous apparaît comme une mesure acceptable d'exiger qu'il y ait un point cinq kilomètres (1,5 km) de distance entre le projet, entre la fosse et... dans le fond, le un point cinq kilomètres (1,5 km) c'est la distance actuelle entre le village, entre les villages et la fosse. Donc, toutes les résidences qui sont sur le chemin de la 111, on parle d'environ quarante-six (46) résidences, on souhaiterait qu'elles soient déplacées.

1490 Ça nous apparaît être une distance qui est raisonnable. On sait que s'il y a certaines résidences... on parle par exemple d'une dizaine de résidences qui resteraient entre les villages et la fosse, ces résidences-là, ce serait difficile d'identifier la quantité de poussières auxquelles les gens seraient exposés ou peut-être même la quantité de bruit auquel ces gens-là seraient exposés la nuit, donc l'addition du bruit.

1495 Donc, je crois que ça serait quelque chose de très raisonnable de demander à la minière d'instamment déménager uniquement les personnes qui sont entre les villages et la fosse, sans toucher aux villages en tant que tels. Ça permettrait donc d'éviter qu'il y ait un très petit nombre de personnes qui soient peut-être désavantagées, mais que ce soit difficile d'identifier exactement leur exposition. Donc, qui vivraient des désagréments qui seraient difficilement justifiables ou objectivables, plutôt.

1500

1505 Donc, en conclusion, je crois que les actions, les engagements pris par la minière sont encourageants, mais je crois qu'il y a certains ajustements ou certains facteurs qui pourraient favoriser encore plus la santé de la population, surtout que c'est un projet d'envergure, c'est un projet majeur – je crois que ça a déjà été dit plusieurs fois aujourd'hui –, puis ça va durer sur une longue période de temps.

1510 Donc, ces suggestions-là vont permettre, vont avoir un impact, pas juste sur une année ou deux, mais sur plusieurs dizaines d'années. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1515 Merci beaucoup, Monsieur Lampron-Goulet. Je passe la parole à ma collègue, Madame Drapeau.

LA COMMISSAIRE :

1520 Bonjour. Vous avez, dans votre mémoire, fait référence et vous en avez parlé aussi, du comité – vous l'appellez le comité de vigie, c'est bien le même comité?

M. ÉRIC LAMPRON-GOULET :

1525 Oui, c'est le même comité.

LA COMMISSAIRE :

1530 Et ce que je comprends de votre recommandation, c'est que vous voyez deux comités différents. Donc, un comité de suivi d'un côté et comité de vigie de l'autre. Est-ce qu'il n'y aurait pas certains avantages à les regrouper? Est-ce que vous avez envisagé, en fait, dans votre recommandation de dire : bien, on vient regrouper ces aspects-là?

M. ÉRIC LAMPRON-GOULET :

1535 Oui, effectivement, ça a été quelque chose qu'on a envisagé. Il faut dire qu'on a quand même une expertise assez unique en Abitibi-Témiscamingue au niveau du développement des communautés. Réal Lacombe, qui est le directeur actuel de la santé publique, qui est l'instigateur de *Villes et Villages en santé*, qui a fait, qui a vraiment mis en place le *Réseau québécois Villes et Villages en santé*, qui s'inscrit donc dans cette vision-là du comité d'accompagnement sociocommunautaire, qu'on peut appeler également le comité de vigie.

1540 En fait, ce comité-là, ça serait bien que ce soit différencié du comité de suivi, étant donné que les objectifs se doivent d'être très différents. Le comité de suivi ne va pas se préoccuper,

1545 comme je disais, par exemple, d'une pénurie de logements ou d'un bris, par exemple, au niveau du tissu social. Ce n'est pas nécessairement une préoccupation que le comité de suivi aurait puis va regarder spécifiquement.

1550 Un comité tel que l'on propose, un comité donc d'accompagnement sociocommunautaire ou comité de vigie, s'attarderait vraiment à tous ces aspects qui peuvent avoir un impact au niveau de la communauté, autant au niveau du tissu social, mais également au niveau de la qualité de vie que les personnes ont dans leur milieu de vie.

1555 Donc, c'est ça, je crois qu'il faut vraiment que ça soit différencié du comité de suivi. Par contre, ça serait très favorisant qu'il y ait des liens entre le comité de suivi et ce comité-là.

1560 Également, vous avez remarqué qu'on n'a pas donné énormément de détails sur comment est-ce qu'on voudrait structurer ce comité-là. La manière de le structurer devrait être amenée et développée par les personnes qui composeraient ce comité-là. À notre avis, ça donnerait beaucoup plus de tissus ou de liens, si on peut dire, au niveau de ce comité-là. Également, on a une expertise pour venir structurer ou venir apporter un appui, si on peut dire, structurant à la composition du comité.

LA COMMISSAIRE :

1565 De façon concrète, est-ce que ça a été proposé à Royal Nickel ce format de comité? Bien, ce nouveau comité en fait?

M. ÉRIC LAMPRON-GOULET :

1570 Ça n'a pas encore été proposé.

LA COMMISSAIRE :

1575 Très bien. On se demandait aussi, relativement au décrochage ou l'accompagnement au niveau de l'éducation, de la formation scolaire, comment l'Agence peut accompagner Royal Nickel. Quels sont les outils que l'Agence peut fournir ou proposer à Royal Nickel pour favoriser en fait le maintien...

M. ÉRIC LAMPRON-GOULET :

1580 Scolaire? Oui, bon, c'est ça. C'est un gros dossier, le maintien scolaire, surtout en Abitibi-Témiscamingue et encore plus dans le territoire qui nous préoccupe, on a une moins bonne scolarisation moyenne des individus.

1585 En fait, un des outils qu'on peut apporter c'est comment adapter les communications que
la compagnie va faire avec la communauté. Les communications doivent être faites de manière
plus simple, étant donné que la communauté a un niveau – on appelle ça de la littératie, en fait
vous le savez, mais c'est ça, de la littératie, pour permettre une meilleure compréhension que la
communauté va avoir lorsqu'il va y avoir des communications.

1590 Donc, ne pas utiliser des mots qui sont compliqués. Donc, peut-être ne pas utiliser le mot
« littératie », ça serait déjà une bonne idée, mais d'avoir donc des mots qui sont simples,
compréhensibles lors des communications, d'avoir des communiqués qui sont plus courts, qui
sont plus précis, peut-être plus imagés également. Puis ça, on a également, on a les outils pour
1595 adapter ça.

Là, vous parliez également de – là, je vous parlais un peu de comment communiquer, mais
donc l'aspect scolaire favorisé, oui, on peut apporter des suggestions à la compagnie, comment
est-ce qu'on peut favoriser le maintien scolaire. On a également beaucoup de liens entre le
1600 réseau de la santé et le réseau scolaire pour venir montrer les différents impacts que peut avoir la
scolarité, comment est-ce que les jeunes doivent faire attention à leur santé. On parle souvent au
niveau du tabac, des habitudes de vie, mais je pense qu'on peut apporter certains éléments à la
compagnie sur comment est-ce qu'on peut favoriser le maintien à l'école.

1605 Puis quelque chose, je crois, qui est encore plus important pour les employés, ça va être
surtout comment venir favoriser la formation continue, puis peut-être permettre aux travailleurs de
finir leurs études.

LA COMMISSAIRE :

1610 Merci

LE PRÉSIDENT :

1615 Juste avant que vous nous quittiez, je voudrais revenir sur la distance que vous
recommandez entre les résidences et la fosse, la distance d'un kilomètre point cinq (1,5 km). Je
vous entends dire tout d'abord que c'est la distance entre les résidences et la fosse proprement
dite, pas nécessairement par rapport à la propriété d'une entreprise, d'accord?

M. ÉRIC LAMPRON-GOULET :

1620 Oui, oui, c'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Deuxièmement, est-ce qu'il y a un facteur ou des facteurs qui vous ont amené à dire que cette distance-là est raisonnable?

1630

M. ÉRIC LAMPRON-GOULET :

C'est ça. Dans le fond, lorsqu'on regarde... en tout cas, selon l'expérience qu'on a pu voir ailleurs, je crois que d'avoir une distance minimale entre une entreprise et les habitations, c'est nécessaire. Quelle est cette distance-là, effectivement, c'est quelque chose qui est sujet à discussion, sujet à interprétation.

1635

Selon notre avis, d'avoir une distance d'un point cinq kilomètre (1,5 km), dans ce cas-ci, ça nous apparaît raisonnable. Donc, au niveau du nombre de résidences à déplacer pour obtenir cette distance-là, puis également au niveau de l'amélioration, donc de la qualité de vie des gens.

1640

Si les résidents n'étaient pas déplacés, s'il en restait, par exemple, une dizaine sur ces quarante-six (46) résidences-là en place, ça serait extrêmement difficile pour nous d'identifier la quantité de poussière, par exemple, à laquelle ces gens seraient exposés, à moins d'avoir, donc, une mesure, un appareil de mesure à leur maison ou à proximité de leur maison.

1645

Également au niveau du bruit, ça serait difficile de bien identifier la quantité de bruit auquel ces gens seraient exposés, parce que les stations de mesure sont à l'entrée des villages, telles qu'elles sont proposées dans le projet actuel.

1650

Donc, ça nous apparaît raisonnable d'avoir cette distance-là, considérant les caractéristiques spécifiques du projet.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez considéré autre chose que juste une distance? Comme par exemple d'ériger une berme, autrement dit créer une forme de tampon entre les résidences et la fosse, qui puisse prendre une autre forme que juste établir une distance linéaire?

1655

M. ÉRIC LAMPRON-GOULET :

En fait, c'est ça, l'avantage de la distance c'est que ça nous permet vraiment de protéger tous les aspects. D'avoir une berme ou un mur coupe-bruit, par exemple, ou d'autres formes de protection, ça pourrait également protéger, je pense par exemple à certains aéroports qui ont isolé certaines maisons à proximité de leur lieu, ça permet effectivement de diminuer le bruit auquel les résidences sont exposées. Par contre, ça n'a pas d'impact sur la poussière.

1665

Donc, c'est pour l'ensemble des préoccupations environnementales que l'aspect distance nous semblait le meilleur facteur de protection.

1670

LE PRÉSIDENT :

D'accord, c'est clair. Madame Drapeau?

1675

LA COMMISSAIRE :

Oui, juste une dernière chose. Vous terminez votre mémoire en disant qu'un avis plus détaillé sur les enjeux serait prêt ou déposé au ministère de l'Environnement pour la mi-juin. Est-ce qu'il est prêt? Est-ce que votre document est prêt?

1680

M. ÉRIC LAMPRON-GOULET :

Non. C'est ça, ce document-là est en composition actuellement. C'est dans le processus habituel. Donc, le ministère de l'Environnement consulte le ministère de la Santé par rapport à notre avis sur l'acceptabilité du projet, puis on va collaborer donc dans cette...

1685

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que c'est un document qui pourrait être déposé à la commission?

1690

M. ÉRIC LAMPRON-GOULET :

Personnellement, je n'aurais pas d'objection. Je pourrais m'assurer qu'il n'y a pas d'impact légal, mais s'il n'y a aucune objection de la part de mes collègues...

1695

LE PRÉSIDENT :

Pour être plus insidieux que ma collègue, est-ce que ce que vous nous avez dit aujourd'hui ça nous donne une bonne idée de ce que vous allez dire au ministère?

1700

M. ÉRIC LAMPRON-GOULET :

Oui, effectivement. Ça va aller dans le même sens que ça.

1705

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, Monsieur Lampron-Goulet.

CLÉMENTINE CORNILLE

1710 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais appeler maintenant le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, madame Clémentine Cornille. Bonjour, Madame Cornille. Vous aussi on vous a vue en première partie de l'audience, alors on s'attendait effectivement à vous revoir en 1715 deuxième partie, on vous écoute.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1720 Oui. Bonjour, Monsieur le président! Bonjour, Madame la commissaire! Clémentine Cornille, je suis directrice générale du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

1725 Donc, pour faire une brève présentation, il s'agit d'un organisme à but non lucratif créé en 1995. Il s'agit évidemment donc d'un organisme qui préconise la concertation comme moyen d'action. C'est un organisme environnemental, bien sûr.

1730 La mission du CREAT est de promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans une optique de développement durable. Au cours des dernières années, l'organisme a été particulièrement actif dans divers dossiers ayant trait au développement minier.

1735 Donc, pour notre organisme, l'examen du projet par la population est essentiel, compte tenu de l'ampleur du projet en termes de quantité de minerai extrait, des dimensions du site et de la fosse, de la consommation en eau et en énergie, du potentiel de nuisance et de risque, ainsi que de la nécessité d'une surveillance environnementale et d'un suivi auprès de la population tout au long du projet, et ce, jusqu'à sa restauration totale.

C'était ce qui était écrit dans la lettre qui requérait donc une audience publique au ministre de l'Environnement.

1740 Le CREAT a déjà eu l'occasion d'émettre des commentaires et des recommandations quant au projet minier Dumont dans un mémoire déposé à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Ce rapport a été transmis également au BAPE et il est présent en annexe du mémoire. Il nous a donc servi à rédiger le mémoire déposé également.

1745 Donc, je vous présenterais certaines des vingt-cinq (25) recommandations de l'organisme, selon trois grandes parties : l'avant-projet, le projet et l'après-projet. Je ne lirai pas les préambules, en ayant justement le titre de la partie, car vous pourrez les lire dans le mémoire.

Donc, ces recommandations permettent d'améliorer le projet, selon les préoccupations de l'organisme.

1750

À l'avant-projet, à ce stade, il reste encore des incertitudes et des risques. Au niveau du développement durable, la recommandation du CREAT serait de :

1755

Présenter et de discuter des indicateurs suggérés au comité de suivi pour complétion et bonification, selon les préoccupations soulevées. Rendre publics et disponibles les résultats de suivi des indicateurs. Les présenter et les discuter avec le comité de suivi, en plus des autorités responsables, fédérales et provinciales.

1760

En fait, c'est ça, le promoteur avait présenté des indicateurs qui étaient suggérés. Donc, selon les seize (16) principes du développement durable.

En termes d'ampleur de projet :

1765

Améliorer la durabilité du projet Dumont en maintenant une cadence d'exploitation annuelle selon le tonnage journalier des années un à cinq.

1770

Effectivement, l'organisme se questionne quant à la démonstration donc des risques qui peuvent être identiques selon les premières années d'exploitation versus les dernières. Donc, comparer en fait les risques en termes de tonnage journalier de cinquante-deux mille cinq cents tonnes (52 500 t) et cent cinq mille (105 000).

1775

En termes de fermeture prématurée, l'organisme souhaite qu'un scénario soit présenté, advenant le cas où la mine fermerait prématurément. Si tel était le cas, identifier les moyens et les mesures à développer face aux risques sociaux et environnementaux liés à cette fermeture.

1780

Pour l'aspect de reconfiguration sociale et économique. Il est nécessaire de s'assurer que les municipalités qui seront impactées par le projet seront informées des différents risques associés à l'arrivée du projet Dumont.

1785

Également, soutenir la recherche, notamment les projets en sciences humaines et sociales, afin de mieux connaître les impacts psychosociaux de la population vivant à proximité des mines.

Également, donc le projet Dumont se situe à proximité de trois eskers et il empiétera en partie sur un périmètre, le périmètre de l'esker sans nom qui approvisionne en eau quelques puits résidentiels.

1790 À ce sujet, l'organisme recommande de réaliser une étude de caractérisation de l'esker sans nom, en partenariat avec des chercheurs, afin d'améliorer les connaissances quant à la vulnérabilité des aquifères et donc les risques liés à l'approvisionnement en eau souterraine à proximité d'un projet minier.

Au sujet de la gestion et de l'utilisation de l'eau :

1795 En partenariat avec les acteurs de la protection de l'eau, identifier et mettre en place des mesures adéquates pour conserver la qualité et la quantité d'eau du réseau hydrographique aux abords du projet Dumont. Pour cela, il sera nécessaire de s'assurer que les contaminants liés aux activités du site ne se propagent pas en aval vers le reste du bassin versant.

1800 Également, évaluer les risques liés à la problématique d'approvisionnement en eau; effectuer une gestion responsable de l'eau utilisée en s'assurant qu'elle est retournée aux écosystèmes dans un état équivalent à son état d'origine. Respecter les débits optimaux calculés spécifiquement pour le respect de l'intégrité du milieu local selon les saisons.

1805 La consommation en produits pétroliers, donc qui sera engendrée par la circulation, le camionnage sur le site et en dehors du site. Il serait nécessaire de justifier cette consommation dans un contexte où le Québec souhaite réduire sa dépendance au pétrole.

1810 Envisager l'utilisation d'une flotte de véhicules aux standards environnementaux les plus élevés, voire utilisant une source de combustible moins polluante sur l'ensemble de son cycle de vie.

À l'étape du projet, donc plusieurs recommandations concernent la compensation, la surveillance, le suivi et la communication.

1815 Parmi les mesures de compensation, je vous présenterai la séquestration du carbone par les résidus miniers dont le potentiel a été évalué par une étude, et qui correspondrait à environ à trois pour cent (3 %) des émissions totales qui seraient émises. Donc, ce serait un impact assez négligeable, considérant l'ensemble des gaz à effet de serre qui seraient émis.

1820 La recommandation serait à ce niveau :

Poursuivre les partenariats avec les chercheurs universitaires afin d'optimiser les méthodes employées et passer d'une méthode de séquestration passive à une méthode active.

1825 Également, compenser les émissions résiduelles annuellement par un programme reconnu de compensation carbone, soit sur le marché du carbone ou auprès d'organismes dédiés à cette cause au Québec ou au Canada.

1830 Au sujet de la compensation sur les écosystèmes et les habitants, les impacts du projet seront irrémédiables, car ils risquent de causer certaines modifications dans le milieu environnement et avoir des répercussions sur la faune. À ce niveau, le CREAT recommande de :

1835 Connaître les raisons d'un potentiel déclin d'une population spécifique, avant de mettre en place des mesures de compensation. Pousser davantage la réflexion sur ces mesures, à savoir, notamment, quelle serait la distance acceptable entre le secteur impacté et le secteur choisi pour la compensation.

1840 Au niveau de la surveillance environnementale et du suivi, donc un comité de suivi serait mis en place, et à ce niveau, donc l'Organisme présente ici quelques recommandations.

1845 Donc, le comité de suivi doit être composé de personnes qui ont à cœur de veiller au respect des engagements de la minière sur les aspects environnementaux et sociaux, ainsi qu'à la conformité aux règles environnementales;

Pour assurer l'indépendance du comité, le promoteur ne devrait pas avoir la responsabilité de définir la méthode de sélection ni le nombre de ses membres;

1850 La composition du comité devrait inclure le milieu environnemental et les Premières Nations. Au besoin, il pourrait s'adjoindre des experts provenant des ministères;

Le comité de suivi devrait être constitué en amont de la délivrance du bail d'exploitation;

1855 Et pour pouvoir compter sur un budget de fonctionnement adéquat et prévoir un mécanisme et des balises pour assurer son indépendance. Les revenus pourraient par exemple provenir de mécanismes tels que celui qui alimente le fonds de restauration;

1860 C'est également des recommandations qui étaient écrites conjointement avec le Groupement national des conseils régionaux de l'environnement concernant la *Loi sur les mines*, le projet 43.

Concernant la santé des écosystèmes, voici la recommandation, donc :

1865 En partenariat avec des chercheurs, effectuer un suivi écotoxicologique des milieux humides environnants, particulièrement ceux situés en bas de pente et à proximité des infrastructures minières. Toute tendance significative à la hausse, même en dessous du seuil critique, devra induire la réponse appropriée, et ainsi éviter tout dépassement. Mettre en place des mesures de prévention et de suivi des agents chimiques ou physiques sur les organismes et sur les communautés.

1870 En termes de dépassement des seuils, justement, l'organisme recommande d'informer
régulièrement la population concernée et le comité de suivi quant à la qualité et à la quantité de
l'eau mesurée dans les puits équipés, ainsi qu'à l'effluent final.

1875 En termes de communication, il sera nécessaire de garantir le maintien du dialogue avec la
communauté et rester à l'écoute des préoccupations tout au long du processus. Formaliser le
dialogue entre la compagnie et la population, notamment en prenant des ententes de gré à gré.
Une étude d'impact et une audience publique devraient suivre l'annonce d'un projet
d'agrandissement significatif du complexe minier.

1880 Également, il faudrait prendre en compte les perceptions et pas seulement les faits,
donc les plaintes.

1885 Pour la phase de l'après-projet, donc qui concerne la réhabilitation et la restauration du site.
Premièrement, donc la restauration de la fosse, le promoteur nous présentait lors de la première
partie de l'audience publique, le remplissage de la fosse naturellement par les eaux de pluie et
l'eau d'exhaure pour constituer effectivement, éventuellement un lac artificiel. Donc, ici, on
penserait plutôt à une réhabilitation, puisque l'état initial ne serait vraiment pas retrouvé.

1890 À ce sujet, le CREAT recommande de : se documenter sur ce qui se fait ailleurs dans le
monde et d'appuyer les conclusions du rapport sur de la littérature scientifique crédible au sujet
des options de restauration de la fosse; examiner les expériences de remise en état de plans
d'eau d'autres fosses; considérer davantage les bienfaits pour l'ensemble de la communauté et
pour l'environnement, afin de choisir le scénario de restauration le plus approprié et non pas
seulement les aspects financiers. La sécurité de la population qui fréquentera ce site doit être
1895 assurée.

1900 La restauration progressive. Il sera nécessaire d'assurer un suivi annuel sur plusieurs
années du succès des mesures prises pour la restauration du site, comme la reprise de la
végétation et la colonisation par les espèces fauniques et floristiques pour reproduire un
écosystème semblable à celui qui sera décapé. En d'autres termes, la restauration.

1905 Poursuivre une surveillance environnementale et un suivi dès la fermeture de la mine.
S'assurer au minimum que la qualité de l'eau respecte les normes, voire être à l'avant-garde afin
de rencontrer des exigences plus strictes que les normes actuellement en vigueur.

1910 Enfin, le comité d'après-mine, donc que le comité de suivi devienne en fait le comité
d'après-mine et identifie d'autres acteurs pour l'accompagner de manière à faciliter la transition
vers l'après-mine. Impliquer les municipalités avoisinantes qui seront impactées.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous arrivez à votre conclusion?

1915 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1920 O.K., d'accord.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1925 Le CREAT se questionne quant à l'acceptabilité sociale vis-à-vis des projets d'ampleur comme l'est le projet Dumont. L'Abitibi-Témiscamingue est-elle prête à accueillir un projet d'une telle envergure? Comment être certains que les faits réels seront fidèles aux prédictions et aux modélisations? Disposons-nous de moyens et de mesures suffisants en cas de catastrophe majeure?

1930 Puisque des incertitudes subsistent, le CREAT recommande de porter une attention particulière aux principes suivants de la *Loi sur le développement durable* : le principe de précaution, de prévention; la santé et la qualité de vie; l'internalisation des coûts; la protection de l'environnement; la préservation de la diversité biologique; le respect de la capacité de support des écosystèmes.

1935 À ce niveau, le projet serait vu comme acceptable par l'organisme s'il respectait les conditions et les recommandations présentées ici puis par tous les acteurs.

1940 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Cornille. Je vous amène un peu au début dans la présentation du CREAT. Vous dites :

1945 « *L'organisme a participé à une table ronde lors du Symposium 2008 sur l'environnement et les mines et à l'organisation d'une activité de réflexion sur les mines à ciel ouvert en mars 2009.* »

1950 Est-ce que ces évènements ont laissé des traces qui pourraient être utiles dans la réflexion de la Commission? Des comptes rendus ou quelque chose qui est disponible?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1955 En tout cas, j'imagine qu'il y a un mémoire. Sauf que je n'étais pas là à ce moment-là, mais je pourrais tout à fait vérifier et puis vous faire parvenir les documents.

LE PRÉSIDENT :

1960 Vous seriez gentille de vérifier s'il y a quelque chose et puis on l'apprécierait.

Je vous amène un petit peu plus loin et on avait le sentiment que, d'une part, vous vous demandiez si le projet ne dérogeait pas à l'ensemble des principes du développement durable, mais en même temps, que vous ouvrez la porte à son acceptabilité malgré tout, dans cette perspective-là, à certaines conditions. Pourriez-vous essayer de clarifier la position là-dessus?

1965 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

1970 Je ne suis pas sûre de vous suivre, si vous pouviez préciser peut-être la question? Dans la partie où on considère qu'une partie... que le projet ne respecterait pas dans son ensemble les principes de développement durable?

LE PRÉSIDENT :

1975 Bien, vous dites que le CREAT appuie l'engagement du promoteur à réaliser évidemment le suivi du projet selon les seize (16) principes du développement durable, mais vous ajoutez, par ailleurs, parmi vos conditions, le fait qu'il ne devrait pas envisager doubler la production à partir de la sixième année – je vous suis bien là-dessus?

1980 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1985 Oui. Juste voir, tester avec vous un petit peu la cohérence d'une démarche visant à respecter les principes du développement durable, selon vous.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1990 En fait, ce en quoi le CREAT appuyait le promoteur c'était le fait de suivre, justement, de manière... c'était tous les trois ans, des indicateurs qui seraient suggérés puis, en fait, la recommandation est surtout d'aller présenter ces indicateurs au comité de suivi, afin de les

élaborer davantage et de les bonifier, parce qu'ils peuvent peut-être évoluer au fur et à mesure de l'avancée du projet.

1995

LE PRÉSIDENT :

D'accord. À ce moment-là, est-ce que je comprends bien que les réserves que vous avez à l'endroit du projet tiennent à un certain nombre d'inconnus ou à des précisions à apporter à certains éléments, plutôt qu'à, carrément, à des lacunes plus fondamentales du projet lui-même?

2000

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Beaucoup l'on déjà dit et c'est sûr que ce projet d'ampleur représente des incertitudes et puis des risques potentiels. Là où c'est difficile de l'appuyer, justement, c'est de se projeter dans le temps quand il sera en route, s'il l'est, et de s'assurer à ce moment-là que toutes les modélisations qui ont été prises pourront effectivement permettre des balises et puis connaître l'état initial des études pour pouvoir les poursuivre au fur et à mesure.

2005

Et c'est ce en quoi le Conseil régional de l'environnement recommandait de conserver un tonnage journalier au niveau des premières années, des années 1 à 6, donc de cinquante-deux cinq cents tonnes (52 500 t) par jour, et non pas d'aller vers des extractions aussi importantes que cent cinq mille (105 000), par la suite. Parce que visiblement, les premières années, le promoteur rentrerait quand même dans son investissement, donc pourquoi ne pas poursuivre sur cette même lancée?

2010

2015

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais en même temps, qu'est-ce que vous redoutez s'il suit son plan de développement qui consiste à doubler la production au bout de cinq ans? Est-ce que c'est tout simplement parce que les réponses n'ont pas été apportées ou c'est juste en vous disant, comme ça : bien, ce qui est bon pour le début est bon pour la suite? Autrement dit, est-ce qu'il y a une analyse comparée des deux options?

2020

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

En fait, c'est justement ça qui manque, c'est une analyse comparée des risques, les premières années et de l'année suivante. Donc, pouvons-nous certifier que les risques seront les mêmes ou si jamais ils sont différents pour les années avec un plus gros tonnage, lesquels sont-ils? Sont-ils acceptables?

2025

2030

LE PRÉSIDENT :

2035

Je vais vous amener maintenant au comité de suivi, parce que ça, vous y êtes revenue à quelques reprises, et vous dites en particulier que le comité de suivi devrait devenir le comité d'après-mine. C'est ça?

2040

Selon vous, vu du point de vue du Conseil régional de l'environnement, quelle devrait être la composition et quelles devraient être les prérogatives d'un comité qui serait à la mesure de ce défi-là, que de voir à contribuer à optimiser la suite des choses?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2045

Le comité en tant que tel, comme l'est le Comité consultatif élargi de Royal Nickel, semble être bien représentatif des personnes qui doivent y siéger, et c'est ça, il faut avoir l'expertise... bien, c'est ça, économique, mais surtout de l'expertise en termes sociale. C'est quoi l'après-mine? Qu'est-ce que ça a comme impact? L'accompagnement des municipalités, donc le monde municipal et le monde environnemental.

2050

Ça englobe beaucoup de monde. Parce que j'avais assisté à un atelier où on parlait de l'après-mine, et potentiellement ce qu'on pouvait développer comme projet. Donc, certains parlaient même de base de loisir ou de villégiature, donc ça peut aller assez loin et il faudrait être certains de ne pas... de ne pas le faire de mauvaise foi.

2055

LE PRÉSIDENT :

2060

Donc, ce que je vous entends dire c'est que le comité n'en est pas un, ne s'arrête pas, si vous voulez, à s'assurer que les choses soient bien faites, mais s'assure à ce que l'après-mine continue à entretenir la prospérité, si on veut, ou le bien-vivre dans la communauté?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2065

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2070

D'accord. Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

Je reviendrais peut-être juste sur un point. La recommandation, en fait vous mentionnez à la recommandation 23, et ça touche la restauration donc je me demandais si le plan de

2075 restauration progressif qui avait été proposé par le promoteur répondait à votre recommandation
23 ou sinon qu'est-ce que vous proposeriez en complément?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2080 Alors, le document présente justement... en fait, c'est là où j'ai un plus un doute. C'est on
parle souvent de restauration, alors qu'il s'agit en fait davantage de la réhabilitation. Donc revenir,
en fait un écosystème dégradé, à un état non dégradé qui peut être différent de son état d'origine.
Ça, c'est la réhabilitation. Alors que de la restauration, c'est rendre un écosystème dégradé à son
état d'origine.

2085 C'est là, je constate qu'on parle de restauration, mais on ne revient pas à un état de
restauration.

LA COMMISSAIRE :

2090 O.K. Donc, qu'est-ce que proposeriez pour... qu'est-ce que vous ajouteriez à ce qui a été
proposé par le promoteur de façon concrète? Allez-y de recommandations, deux ou trois
propositions.

2095 **Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

En fait, sans aller dans le détail parce qu'en termes floristique ou faunistique, je n'irais peut-
être pas à ce point-là, puis refaire des tourbières, on s'entend qu'une fois dégradées, ça va être
compliqué de revenir à l'état initial, j'en conviens. Mais ça serait davantage au niveau du suivi.

2100 Aussi, j'ai peut-être une idée en termes de plantes. Parce que, écoutez, il y a des espèces
qui sont, comme on dit, qui permettent la phytoextraction, donc qui bioaccumulent des métaux
lourds et qui, elles, sont présentes, ça ne va pas les déranger de poursuivre leur croissance, et
qui vont donc phytoextraire ces fameux contaminants. Donc, sur de nombreux bassins miniers,
2105 c'est des études qui ont été menées, pourquoi ne pas faire l'expérience également sur le projet
Dumont?

Et donc, assurer un suivi par la suite. Donc, les espèces qui sont bien implantées, qui
croissent normalement et puis que la faune revient au fur et à mesure, est-ce que c'est la même
2110 faune, les mêmes espèces qui vont revenir coloniser? Pas du tout. Donc, ça demande des
experts fauniques sur le dossier.

2115

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, un suivi plus élaboré que des visites, c'est-à-dire que le suivi doit s'étendre aussi à la communauté vivante du lieu?

2120

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Exactement, l'écosystème.

2125

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2130

Est-ce que votre comité, votre conseil, pardon, a réfléchi à la question, à l'aspect financier des compensations pour pallier, si vous voulez, les inconvénients d'un projet comme celui-là, pour faciliter éventuellement la vocation après-mine?

2135

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Non, pas du tout. Puis là, je vous avouerai que justement, c'est là où on peut se poser la question, donc quand on perd les services écologiques rendus par les écosystèmes, il va falloir payer à un moment puis semble difficile de la quantifier. Donc, à partir du moment où on retire des services rendus par les milieux, on se voit pris, justement, à déboursier des sommes. Donc, là je ne serai pas capable de vous donner une idée de ça, non.

2140

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Bien écoutez, merci beaucoup, Madame Cornille de votre intervention.

2145

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Merci.

2150

2155

DOMINIC VALADE

LE PRÉSIDENT :

2160

J'aimerais entendre maintenant, j'appelle maintenant monsieur Dominique Valade de MegLab. Bonjour, Monsieur. Avez-vous pris les dispositions pour la projeter? Voilà. Bienvenue, Messieurs, Madame. Monsieur Valade, je vous demande de présenter les gens qui sont avec vous.

2165

M. DOMINIC VALADE :

Donc, avec moi Alain Tremblay, ingénieur minier, membre de Meglab et Kim Valade, consultante avec MegLab.

2170

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Et vous nous avez déjà fait parvenir un mémoire dont on a pris connaissance.

2175

M. DOMINIC VALADE :

Effectivement, vendredi dernier.

2180

LE PRÉSIDENT :

On vous suit cependant dans votre présentation. Vous savez que vous avez une dizaine de minutes maximum.

2185

M. DOMINIC VALADE :

Parfait. Monsieur le président, Madame la commissaire, premièrement bienvenue sous le soleil abitibien. Vous avez choisi votre semaine.

2190

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait.

2195

M. DOMINIC VALADE :

Donc, il nous fait plaisir aujourd'hui de vous présenter un peu les arguments qui nous permettent d'appuyer le projet Dumont, dans le cadre de ces audiences.

2200 Donc, premièrement, Meglab, qu'est-ce que Meglab? Ça a été créé en 1994. À ce moment-là, la mission de Meglab était vraiment sur les appareils électroniques. Donc, la conception et la réparation d'appareils électroniques industriels surtout.

2205 Depuis le temps, il y a eu une croissance chez Meglab, il y a eu beaucoup de développements qui nous ont permis entre autres de partir le département électrique, et on parle donc de conception d'équipements électriques et de fabrication d'équipements électriques, et même l'installation par la suite.

2210 On a parti aussi un département d'instrumentation et de contrôle, qui nous permet de plus en plus, on le sait dans l'industriel, les entreprises tentent de contrôler encore plus les équipements.

2215 Alors, on a parti ce département-là et, aussi, au niveau de la conception et de l'ingénierie toujours du côté électrique, ce qui nous a permis d'atteindre... là, présentement on a au-dessus de cent (100) employés qui travaillent chez Meglab, à plusieurs endroits dans la région.

2220 Donc, on maîtrise les technologies de quatre (4) à cent vingt mille volts (120 000 v), donc du côté électrique, contrôle et électronique.

2225 Les objectifs de Meglab c'est de réduire la consommation d'énergie utilisée par les entreprises, d'améliorer la sécurité des travailleurs, de réduire les coûts et d'optimiser leur production.

2230 Donc, je vais profiter, on va profiter de la tribune aujourd'hui pour souligner notre appui par, essentiellement, trois éléments. Donc, Kim va venir nous parler des raisons pour lesquelles on appuie le projet, une des premières raisons : l'engagement en développement durable de RNC.

2235 Alain, va venir nous parler des retombées et bénéfiques des mines en région, et moi, je parlerai de Meglab comme redevance minière. Parce qu'on se considère, comme plusieurs entreprises de la région, d'ailleurs, comme des redevances minières, dans le sens où ça a une certaine pérennité dans la région.

2240 **Mme KIM VALADE :**

2245 Bonjour. D'abord, on tenait, l'équipe, à souligner l'approche axée sur la durabilité où Royal Nickel intègre les trois dimensions du développement durable dans la conception, dans le développement et la mise en œuvre de leur projet.

2250 Au niveau économique, on va voir dans les prochaines parties, étant donné que c'est notre sujet principal, comment le projet Dumont devient un levier important pour l'Abitibi-Témiscamingue, puis au niveau de la dimension sociale, Royal Nickel a choisi d'utiliser une

2240 approche qui est participative où ils ont engagé un dialogue avec les personnes intéressées et touchées par le projet. Cette démarche d'information et de consultation vise à fournir des informations claires et précises.

2245 On a vu, justement par les documents qui ont été déposés, une certaine transparence. Donc, utilisation, comme on a parlé précédemment, des mots, des termes simples et beaucoup d'images pour bien comprendre l'ampleur du projet.

2250 Les consultations avaient comme but aussi d'aller chercher l'intérêt, les attentes et les suggestions des participants pour tracer un portrait du milieu, puis également pour bonifier leurs études afin de les adapter aux préoccupations existantes ici en Abitibi.

Au niveau social aussi, Royal Nickel s'engage, quant à l'amélioration de vie des résidents, par des contributions sociales et communautaires.

2255 Pour la dimension plus environnementale, on sait que le promoteur a passé par l'étude d'impact environnemental pour répondre aux exigences et aux obligations du ministère, mais également, ils ont pris le temps de consulter la population pour connaître leurs intérêts et leurs attentes. Ils ont dressé la liste avec eux des impacts qui sont importants. Et pour déterminer, aussi, des mesures d'atténuation et de compensation priorisées par le milieu.

2260 Si on parle, par exemple, de la fermeture, ils ont pris soin de former un comité d'après-mine, pour s'assurer que la fermeture soit à l'image des gens d'ici.

Aussi, on a vu dans l'étude d'impact que Royal Nickel s'engage à intégrer les seize (16) principes du développement durable tout au long de leur projet.

2265 MegLab, c'est une compagnie qui croit en son pouvoir d'agir et à la différence qu'une entreprise responsable peut engendrer quant à la l'amélioration continue de ses pratiques dans une optique de développement durable. C'est pourquoi nous tenons aujourd'hui à souligner la démarche proactive de concertation avec le milieu, ainsi que les valeurs d'engagement et de respect envers les communautés et l'environnant de Royal Nickel.

Maintenant, on va regarder les retombées et les bénéfices en région avec Alain.

M. ALAIN TREMBLAY :

2275 On comprend que l'après-mine est une préoccupation des gens. Dû à l'épuisement des ressources, la fermeture d'une mine est inévitable. Royal Nickel mettra en place une structure permettant d'abord de répondre aux normes et exigences du gouvernement, mais également une approche afin d'optimiser les résultats de la fermeture et de la restauration du site.

2280

L'arrivée d'une nouvelle mine amène une effervescence économique ponctuelle. L'expérience acquise par les gens de notre région est en sorte un héritage et constitue un atout indéniable de développement.

2285

Que ce soit pour le développement de la main-d'œuvre qualifiée, le développement d'innovations en matière de santé et sécurité, d'optimisation de la production et de réduction des coûts d'opération ou encore de la protection de l'environnement.

2290

L'arrivée des mines aura permis de développer une expertise spécialisée en région. De toute évidence, ces défis alimentent le développement de notre expertise. Les changements, quant aux choix de société, deviennent pour nous un avantage non négligeable puisqu'ils nous permettent de miser sur une amélioration continue qui permet de nous démarquer à l'échelle mondiale.

2295

Les retombées directes des investissements de Royal Nickel pour la région seront substantielles lors de la construction, de l'exploitation, de la fermeture et de la restauration du site.

2300

Le projet Dumont se traduira par des retombées importantes en achat de biens et services, en impôts, taxes, redevances, salaires ainsi qu'en profits et dividendes.

2305

Dans une politique, Royal Nickel favorisera les entreprises locales et régionales lorsque les produits et services y seront disponibles.

2310

Les opportunités se développeront en création de solutions novatrices, et l'achat local favorisera le développement des entreprises régionales innovantes et qualifiées pour intégrer le marché international.

2315

Royal Nickel prévoit collaborer à la formation de la main-d'œuvre en région et prévoit des mécanismes d'intégration au travail, notamment pour les membres des communautés autochtones.

2320

L'arrivée de Royal Nickel va permettre de créer des opportunités, pour le secteur privé, d'investir en recherche et développement dans l'optique de repousser les limites de l'innovation et être plus performants.

Il y a aura des effets bénéfiques pour beaucoup d'entreprises de la région, que ce soit dans le domaine de l'alimentation, la restauration, la vente au détail et les autres. La création d'emplois de qualité permettra de stimuler l'économie locale et régionale pour l'ensemble des secteurs connexes.

De par sa contribution en taxes foncières, en dons et en participation sociale, Royal Nickel contribuera à améliorer la qualité de vie communautaire et le développement local et régional.

M. DOMINIC VALADE :

2325 On l'a répété à plusieurs reprises, on a parlé d'innovation. Qu'est-ce que ça veut dire pour une entreprise comme MegLab? Quand un gros projet arrive en région et puis qu'ils nous font part de certaines difficultés qu'ils ont, ça nous permet, nous autres... c'est un défi pour nous, en fait.

2330 J'ai un exemple ici : on voit une station électrique qui a été bâtie il y a quelques années. C'est le genre de station électrique typique dans les fosses. Nous, ce qu'on a fait, on a pris ça, on a mis ça dans la sècheuse – puis moi, ma blonde dit toujours que le linge rapetisse dans la sècheuse – ça a donné la station électrique qu'on voit ici, qui a été faite par MegLab. Donc, beaucoup plus petite, beaucoup plus facilement transportable, *plug and play*, et cetera.

2335 Donc, ça nous permet, nous, ce genre de projet là, nous permet à nous d'innover. Et quand on innove, eh bien, évidemment, ça nous permet d'aller cogner à la porte d'autres entreprises ailleurs au Québec, de d'autres entreprises ailleurs dans le Canada.

2340 D'ailleurs, au niveau de l'exportation, on exporte dans le restant du Canada, aux États-Unis, en Argentine, au Pérou, en Mongolie, en Australie, au Burkina Faso, au Maroc, et cetera. Alors, c'est vraiment, ce genre de projet là nous permet, nous, d'acquérir des connaissances, de développer de nouveaux produits et services et ensuite, de faire, de vraiment mettre le pied dans la porte de grandes entreprises à travers le monde.

2345 Donc, en conclusion, les raisons qui nous poussent à appuyer le projet Dumont. Bien, premièrement, l'Abitibi c'est une région ressource, ça a été le cas en débutant et c'est toujours le cas.

2350 Les défis de l'industrie minière nous poussent, nous, MegLab, et l'ensemble des entreprises de la région vers l'innovation et encouragent l'excellence. Le projet Dumont c'est un levier économique pour la région, Alain en a parlé. Les entreprises de la filière minérale sont aussi des redevances, je le répète. Évidemment, on ne parle pas de redevances obligatoires, mais à la fin de la durée de vie d'une mine, il reste des entreprises comme la nôtre qui continuent de payer des taxes, qui continuent de payer des impôts, et puis qui continuent de travailler fort avec les organismes du milieu, que ce soit, dans notre cas, avec le théâtre MegLab et autres.

2360 Et finalement, on continue, on veut appuyer le projet Dumont parce qu'ils nous ont démontré, de par les travaux qu'ils ont faits jusqu'à maintenant, qu'ils ont l'intérêt et ils ont l'intention d'avoir une gestion minière responsable.

Alors, c'est vraiment avec enthousiasme que nous recommandons qu'il y ait un avis favorable qui soit envoyé concernant le projet Dumont.

2365 **LE PRÉSIDENT :**

2370 Merci, Monsieur Valade, merci à vos collègues aussi. Votre entreprise donc existe depuis un certain nombre d'années, a grandi, s'est établie, a établi sa réputation. Un des défis dans une région, on l'appelle la région ressources ou on l'appelle aussi région périphérique, des fois, c'est recruter et garder du personnel de qualité.

Pouvez-vous nous parler, justement comment une entreprise comme la vôtre, quelle a été son expérience en matière de recrutement et de conservation de main-d'œuvre?

2375 **M. DOMINIC VALADE :**

2380 Bien, de prime abord, c'est sûr que... bon, je donne un exemple, là : au niveau des gens plus spécialisés, ça devient plus difficile. Je pense qu'en région on a des organismes de formation excellents dans plusieurs domaines, qui essaient de former des personnes qui vont être aptes au travail et puis qui vont l'être rapidement puis qui vont aimer, aussi, évidemment leur travail.

2385 Quand on commence à avoir certaines spécialités, notamment en électronique, en ingénierie de puissance, des fois, il peut arriver que ça devienne plus difficile. Alors, de façon générale, on réussit en région à attirer du personnel de par nos capacités d'innovation, de par les défis qui nous sont donnés par nos clients.

2390 Maintenant, il arrive quelques fois qu'on va à l'extérieur et puis qu'on recrute à l'extérieur. On a entre autres un Gabonais qui travaille avec nous autres, on a un Brésilien, on a trois Péruviens qui travaillent avec nous. Alors, c'est sûr qu'on va à l'extérieur recruter, puis ces gens-là viennent chez nous puis finalement se plaisent très bien chez nous et ils finissent par y rester.

LE PRÉSIDENT :

2395 Par ailleurs, est-ce qu'une région justement qui repose malgré tout, aussi largement sur les ressources que la région de l'Abitibi-Témiscaminque, et parlons singulièrement de projets comparables à ceux de la mine Dumont, comment on s'assure, justement, que la maximisation des investissements ne se traduise pas seulement par la multiplication d'emplois en général ou par des contrats, des choses comme ça, mais par quelque chose de plus durable ou de plus substantiel en termes de diversification de la population, des entreprises?

2400

Est-ce que par exemple, ça a pu générer de nouvelles formations dans les établissements universitaires ou autres de la région? Est-ce qu'on a pu mesurer dans le temps une évolution là-dessus?

2405

M. DOMINIC VALADE :

C'est sûr qu'on travaille, on fait un travail de proximité avec l'université et le collègue en Abitibi-Témiscamingue. On a beaucoup de stagiaires qui viennent chez nous. On travaille avec eux pour dire : bon, voici ce que nous autres on voudrait. Tel type de formation, est-ce qu'on pourrait rajouter quelques éléments à l'intérieur de cette formation-là? Et on essaie, je pense, réciproquement de s'ajuster un petit peu comme ça.

2410

Évidemment, en bout de ligne, il y a deux éléments qui demeurent primordiaux : c'est premièrement, c'est le fait d'être en tête de fil et ce, tout le temps. Donc, il faut innover tout le temps. Il faut continuer d'innover puis c'est ce qui fait qu'avoir un projet à proximité nous permet de demeurer en tête de fil par rapport à des entreprises qui peuvent être basées à Montréal ou en Australie ou aux États-Unis.

2415

LE PRÉSIDENT :

Sur la notion d'innovation, pourriez-vous élaborer un peu? Parce que vous y revenez à plusieurs reprises, autant dans votre présentation que dans le mémoire que vous nous avez envoyé. Là-dessus, comment ça se passe? Est-ce qu'on parle tout simplement de techniques? Est-ce qu'on parle aussi de développement des savoirs? Est-ce qu'on parle d'interaction entre les entreprises?

2425

M. DOMINIC VALADE :

Oui, tout à fait. Il y a plusieurs choses qui me viennent en tête. Notre tout dernier produit qui est en fait le ContiScan, qui permet vraiment de scanner un câble, ça se fait de façon magnétique, pour vérifier l'intégrité du câble comme tel. On parle ici pour une mine souterraine. Alors, ça, c'est vraiment notre produit. C'est un produit qui a déjà existé dans le passé, mais la compagnie avait fait faillite. Nous autres on a pris ça, on a dit : comment, nous, on peut le mettre à la sauce des années 2000, puis comment on peut faire en sorte qu'il réponde encore mieux aux besoins d'aujourd'hui.

2430

2435

Alors, on a travaillé ça avec Cadmet, avec Westwood et avec La Ronde, et c'est vraiment ce qui a permis le développement du produit actuel qu'on connaît aujourd'hui.

2440

Un autre système qui est le système microCage. Je ne suis pas sûr qu'il y ait un autre produit similaire dans le monde, qui a été développé autour de 1995 quand MegLab a

2445 commencé, ça a été développé avec la mine Louvicourt, mais Louvicourt a dit : « Il y a des dangers à signaler la cage par l'extérieur de la cage. Alors, MegLab, est-ce que vous pourriez nous aider à faire quelque chose pour faire en sorte qu'on va enlever ce danger-là. » Et on a créé le système microCage qui permet d'appeler la cage, mais par l'intérieur de la cage. Alors, ça, ce système-là, si je ne m'abuse, il n'y en a pas d'autres dans le monde. Puis les mines qui n'ont pas de système d'appel de la cage par l'intérieur, c'est parce qu'ils ne sont pas venus nous voir.

2450 **LE PRÉSIDENT :**

2455 De mon côté, dernière question avant de passer la parole à madame Drapeau. On parlait autrefois assez souvent de la notion de grappe industrielle. On en parle moins, mais l'idée fait quand même image. Est-ce que vous croyez qu'on peut parler, au moment où on se parle, de grappe industrielle du secteur minier avec les entreprises associées ou si c'est quelque chose qui est encore, qui est plutôt virtuel dans votre région?

M. DOMINIC VALADE :

2460 Bien, je pense que oui. Avec l'ensemble des mines qu'il y a en Abitibi-Témiscamingue, on sait qu'il y en a aussi, même celles qui sont dans le Nord-du-Québec, souvent ont des bureaux en Abitibi-Témiscamingue ou encore, des fois ils sont proches de la Baie James aussi, mais il reste qu'il y a une certaine proximité entre les deux régions et il reste ensuite la Côte-Nord qui a une certaine expertise. Mais il y a plusieurs éléments qui ont démontré dans le passé que
2465 vraiment, la grappe se situe beaucoup en Abitibi-Témiscamingue, que ce soit par plusieurs organisations qui ont décidé d'avoir leur pied à terre en Abitibi-Témiscamingue plutôt qu'à Montréal.

LE PRÉSIDENT :

2470 Très bien. Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

2475 Oui, deux questions. La première, est-ce que vous avez des attentes ou des suggestions relativement aux modalités d'appels d'offres? On a eu un participant en début d'après-midi qui mentionnait – bien, ComaxAt si je ne m'abuse. De votre côté avez-vous réfléchi à ces aspects-là?

2480 **M. DOMINIC VALADE :**

Bien, c'est sûr que quand on regarde... les entreprises, quand ils viennent s'installer comme ça, c'est le cas de la plupart des entreprises minières, bien, habituellement, ils se font

2485 une politique d'achat local et puis quand on rencontre les gens, nous autres, ce qu'on dit, tout ce qu'on veut c'est qu'ils respectent l'engagement sur la politique d'achat local, puis qu'à partir de là, bien, ils nous envoient des demandes de soumission. Nous autres, ce qu'on dit, tout ce qu'on veut c'est une soumission.

2490 À partir du moment où on peut soumissionner, puis on peut vraiment concurrencer avec d'autres, bien, on sait qu'on a une place. On comprend très bien qu'on ne peut pas tous les avoir. Ça, on comprend très bien ça. Mais de façon générale, on pense que si on soumissionne on va l'avoir.

2495 **LA COMMISSAIRE :**

À cet effet-là, vous êtes rassuré au niveau de la politique?

2500 **M. DOMINIC VALADE :**

Tout à fait. Tout à fait.

LA COMMISSAIRE :

2505 Très bien. Deuxième courte question. Jusqu'à présent, Royal Nickel a quand même investi cent vingt millions de dollars (120 M\$) ou tout près, est-ce que chez vous ça a occasionné des retombées jusqu'à présent ou peut-être que ce n'était pas des secteurs qui vous touchaient?

M. DOMINIC VALADE :

2510 Je dirais qu'il y a eu quelques discussions avec certains représentants techniques, mais on est tellement... nous, on arrive vraiment à la phase de construction, ça fait qu'il est un peu tôt pour nous pour dire que ça a des retombées chez nous. Mais évidemment, on a eu quelques discussions avec les représentants techniques.

2515 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

2520 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Valade, Monsieur Tremblay, et Madame Valade.

MARCEL JOLICOEUR

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appelle maintenant monsieur Marcel Jolicoeur. Bonjour, Monsieur Jolicoeur. Aux extrémités de la table, il y a d'autres verres d'eau, si jamais vous en voulez un.

M. MARCEL JOLICOEUR :

J'en ai un.

LE PRÉSIDENT :

Super. On m'a demandé au début si je voulais de l'eau en bouteille ou de l'eau naturelle, puis je pense qu'ici, la question ne se pose même pas; c'est de l'eau naturelle qu'on doit boire.

M. MARCEL JOLICOEUR :

C'est la meilleure eau au Canada, qu'on me dit. Au monde? Je m'excuse d'avoir... je l'ai juste amenée en petite région, le Canada seulement, mais c'est au monde.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, on vous écoute, Monsieur Jolicoeur. Vous avez une dizaine de minutes pour nous faire valoir votre opinion puis on pourra vous poser des questions.

M. MARCEL JOLICOEUR :

Alors, je suis ici au nom de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie et du pétrole de la section Amos et la section Harricana, c'est-à-dire la section de Val-D'Or. Je vais vous présenter l'ICM, l'Institut canadien de mines.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci beaucoup, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Jolicoeur. Je reviens un peu, j'ai encore en tête l'idée de grappe industrielle que j'ai évoquée avec votre prédécesseur. Par ailleurs, j'ai évidemment noté que l'Institut au nom de qui vous parlez ou plutôt des sections locales a du vécu, 1898.

2570 Êtes-vous en mesure de faire une sorte de bilan de ce que ça a été, effectivement, les retombées de l'activité minière dans le passé? Non pas que je demande à ce qu'on spéculé sur la fiabilité des prévisions d'un promoteur qui dit que ça sera tel pourcentage, telle quantité, mais comment on peut rattacher effectivement ce qu'ont été les retombées de l'activité minière dans la région?

M. MARCEL JOLICOEUR :

2575 L'Institut canadien des mines, c'est depuis tout le temps. Chaque section, chaque section qui est là, ce sont des gens, des bénévoles qui travaillent, c'est-à-dire à promouvoir cet organisme-là qui sert à quoi?

2580 L'Institut on va faire énormément de conférences. Les gens, les étudiants sont invités. Il y a beaucoup de jeunes qui veulent savoir ce qui se passe. Il y a des conférences données avec des gens de toutes... des professionnels de l'industrie. Chaque projet, du plus petit projet au plus grand projet, il y a des conférences à tous les mois, chaque section, puis des fois, il y en a deux par mois.

2585 Les étudiants sont invités à aller là. Les professionnels sont là. Alors, tous nos jeunes qui sont à l'université au cégep, viennent à ces rencontres-là et peuvent voir les possibilités de développement ou de travail qu'il y a dedans, ou d'étude. On a des géologues, des ingénieurs, des gens de l'environnement de toutes les...

2590 Alors, ces questions-là sont posées, sont suivies, ils voient c'est quoi qu'il y a dedans. Alors, ce que l'ICM a fait, il a fait énormément pour promouvoir l'industrie ou la formation de nos jeunes dans les universités, dans les cégeps, qui nous permet à ce moment-là, les fonds qu'on ramasse au niveau de l'ICM, on retourne ces argents-là à nos jeunes.

2595 Et ça peut donner, par exemple, comme exemple qui... tout dernièrement, vous savez qu'on a la semaine minière qui est parrainée par l'ICM aussi, à chaque printemps? L'an passé, ça fait cinq ans qu'on le fait, l'organisme, c'est-à-dire la section Haricana à Val-d'Or, il y a trois cents (300) jeunes qui participent à un géocaching, une journée complète et cette journée-là, les jeunes de Senneterre, de Val-d'Or et de Malartic, parce qu'on n'a pas pu le grossir trop, c'est selon le... il y a trois cents (300) jeunes qui participent à ça, et cette organisation-là, cette activité-là, pour les jeunes du secondaire IV, ont des GPS, travaillent en collaboration avec les professeurs pour apprendre c'est quoi le GPS. Ça fait partie de leur cours scolaire, si on veut.

2605 Et on est après le mettre à l'échelle provinciale et aller même plus loin, mais ça demande énormément. Alors, ça en est une des choses qu'on fait.

Il y a énormément d'argent qui est retourné aux jeunes pour la formation qu'ils ont besoin. Alors, l'ICM supporte énormément tous les jeunes, les études qu'il y a dedans. Ce qui nous permet aussi d'avoir, par exemple dans des conférences, des gens qui viennent d'un peu partout.

2610

On a eu des rencontres avec, l'ICM, avec d'autres pays, des gens qui viennent de l'Afrique ou d'ailleurs par l'entremise de l'ICM, avoir des rencontres avec eux autres, des échanges qui permettent à nos entreprises, après ça, d'être capables d'aller travailler à l'extérieur. Alors, l'ICM est très, très, très présent dans le domaine minier.

2615

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Madame Drapeau?

2620

LA COMMISSAIRE :

Juste une question. Est-ce que vous anticipez des enjeux au niveau des emplois à combler, c'est-à-dire est-ce que vous pensez qu'il va manquer de main-d'œuvre pour combler les emplois? Si oui, est-ce que ça touche certaines catégories d'emploi?

2625

M. MARCEL JOLICOEUR :

2630

C'est sûr, puis je suis un peu au courant, parce que je préside le Conseil des partenaires du marché du travail, donc je suis au parfum de ce qui se passe. On va manquer de main-d'œuvre, c'est sûr. Sauf qu'on a le cégep, on a les commissions scolaires qui sont là, commissions scolaires avec la formation professionnelle. On a le cégep et les universités qui sont très près de ça.

2635

On va être capable de continuer de former nos jeunes, et la plupart, et on a vu ce qui a été fait avec Osisko à Malartic, il y a eu des cas typiques de ça. Entre autres, on avait un témoignage d'une madame qui travaillait, par exemple dans une cuisine à douze piastres (12 \$) de l'heure, maintenant, elle opère un *grater* ou un gros camion et puis elle gagne quatre-vingt-cinq mille (85 000 \$) par année. Alors, il y a eu de la formation, elle a été formée, puis maintenant, elle est heureuse de faire ce travail-là.

2640

Et je pense que Royal Nickel va être très proche de former la main-d'œuvre et de supporter nos jeunes qui sont dedans, d'être capable de les amener, par exemple, à avoir un métier, une formation, mais pas nécessairement de leur trouver un emploi, puis dire : « Tu as une job. » Mais aussi les former. Et nos jeunes, ce qu'ils ont besoin – la fierté des gens c'est quoi? C'est un travail. Si on est capable d'avoir du travail. Et si on prend des gens alentour de Launay, il y en a des gens qui n'ont peut-être pas d'emploi, qui vont avoir la possibilité d'avoir des emplois, d'aller à l'école, aller être formés dans la job qu'ils vont vouloir avoir.

2645

2650 Et je pense que l'Institut canadien des mines est très, très informé là-dessus, et c'est pour ça qu'on appuie le projet Royal Nickel. On en a besoin dans une région comme l'Abitibi-Témiscamingue où on est cent cinquante mille (150 000) de population, et vous savez que les emplois c'est très important.

LA COMMISSAIRE :

2655 Je comprends que la formation est un outil pour combler ces besoins d'emploi, mais il pourrait y avoir éventuellement un défi au niveau de l'échéancier? C'est-à-dire admettons que le projet débute dans deux ans, la formation prend quand même un certain délai, est-ce qu'à ce moment-là, selon votre connaissance, les besoins de formation ont déjà été entrepris, c'est-à-dire que, est-ce que les formations ont déjà débuté, est-ce qu'il y a du mouvement de ce côté-là à votre connaissance?

2660 **M. MARCEL JOLICOEUR :**

2665 C'est sûr qu'on ne peut pas commencer à faire de la formation avant même de savoir si le projet va aller de l'avant. Je veux dire, il faut être... mais je suis convaincu que lors de l'évaluation des – ça n'arrivera pas tout en même temps. Il y a la phase de construction qui est là, et après la phase de construction, quand elle va être en marche, ils vont savoir exactement qui ils ont besoin, quelle sorte de personnel qu'ils ont besoin, et s'il y a de la formation qui doit se faire, elle va se faire continuellement.

2670 Il y a aussi l'immigration, qui vous le savez que le Québec travaille très, très fort en immigration. L'Abitibi-Témiscamingue on est présent et on travaille très, très fort sur l'immigration aussi. Il y a des gens de d'autres qui vont vouloir venir travailler ici, et c'est tout ça. Ça fait un ensemble et je suis convaincu que si vous posiez les questions aux gens de Royal Nickel, ils vont être capables de vous donner cette réponse-là.

2675 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

2680 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Jolicoeur.

2685 **M. MARCEL JOLICOEUR :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2690 J'ai encore une personne qui s'est inscrite d'avance. Il y a deux personnes par la suite pour des interventions verbales, et ce sera la fin et je demanderai éventuellement aux analystes de m'aviser s'il y a des demandes de rectification.

2695 Alors donc, j'accueillerais maintenant, monsieur Serge Bastien.

SERGE BASBIEN

2700 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Bastien, vous nous avez déjà envoyé l'essentiel de vos idées. Je vais vous demander de nous les présenter verbalement.

2705 **M. SERGE BASTIEN :**

Très bien. Alors, bonjour monsieur Paré, Madame Drapeau, merci d'être ici pour entendre les gens d'Abitibi-Témiscamingue venir manifester leur appui et leurs commentaires sur le projet à venir.

2710 Alors, je me présente à titre de citoyen largement impliqué dans sa communauté depuis plusieurs années, qui travaille fort effectivement au développement de la région et qui sait combien... comment grand est le défi de créer et de générer de l'emploi, de générer des projets et surtout de le faire de façon durable et de le faire de façon à ce qu'on puisse maximiser les retombées sur le territoire. C'est un enjeu de chacun des projets qui se sont faits au cours des dernières années.

2720 Et je me présente ici pour venir témoigner, à titre de citoyen, de la qualité de la présentation et de l'implication et de l'engagement de Royal Nickel à l'égard de son projet, de la participation citoyenne qu'ils nous suscité à toutes les étapes. Et ce n'est pas donc, ce n'était pas strictement des mots et des belles paroles. Jusqu'à maintenant on a vu que les bottines suivaient les babines, en bon français, et que l'information qu'il y avait lieu de rendre et les questions auxquelles les citoyens étaient en droit d'avoir les réponses étaient prises en compte et ont influencé le projet.

2725 C'est à cet égard-là justement que je viens témoigner du fait que de façon concrète, cette écoute-là des citoyens a effectivement donné une couleur très locale et régionale au projet, et je

crois que la continuité de cet exercice-là va faire en sorte qu'on puisse s'assurer effectivement du développement durable de cette mine.

2730

Je vous ai souligné effectivement certains enjeux, puis vraiment c'est très limité, mais effectivement en termes de création d'emplois directs, c'est évident qu'un projet comme celui-là, et indirect, va nous donner des retombées jamais vues dans la MRC d'Abitibi, et même je dirais en Abitibi-Témiscamingue dans la mesure où, historiquement, en fait les mines qui se sont développées jusqu'à maintenant, se sont développées en remplacement souvent d'autres mines.

2735

Il y a eu effectivement le boom historique qui a eu lieu, mais il faut compter que la région a un nombre de citoyens assez stable depuis les, je dirais, vingt (20) à trente (30) dernières années et même avec un léger déclin. Et un projet comme celui-là est susceptible de générer un renversement de tendance assez important, et pour la région d'Abitibi-Témiscamingue et, bien entendu, au premier titre, pour la MRC d'Abitibi.

2740

Et quand on sait ce qu'il en coûte et le défi que représente de générer de l'emploi, un projet comme celui-là est susceptible de susciter beaucoup d'enthousiasme, surtout quand il est fait de la façon dont il a été fait.

2745

Je parlais du facteur multiplicateur. J'ai eu l'occasion de prendre un peu plus connaissance de certains éléments des documents qui ont été présentés, du résumé des études du projet Dumont qui ont été faites par Royal Nickel. On parle d'une moyenne de six cents (600) emplois pour les vingt (20) à trente (30) prochaines années. Bien, si on adopte le facteur multiplicateur de trois, on parle donc possiblement de mille huit cents (1 800) emplois en moyenne au cours des prochaines années. Mille huit cents (1 800) emplois sur un secteur comme Launay ou la MRC d'Abitibi, bien c'est la fin d'une stabilité ou même d'un léger déclin qu'on a connu au cours de certaines des dernières années, et à ce niveau-là, bien, force est d'admettre que l'impact sera plus que significatif.

2750

2755

J'ai aussi beaucoup apprécié prendre connaissance de l'élément, des impacts, du fait qu'on parle d'une mine à ciel ouvert, et puis que ça a été un élément qui a été questionné dans les dernières années, qui a fait l'objet d'ailleurs d'un forum régional sur le sujet, et j'ai trouvé fort intéressant les mesures d'atténuation qui ont été proposées de façon concrète pour la mise en place du projet, tant pour l'aspect visuel que pour la qualité de l'air et les impacts sonores.

2760

Au niveau de l'environnement, bien, je vous ai fait part du fait que j'étais particulièrement sensible à la question de l'eau souterraine et c'est vrai aussi à tous les points de vue de l'environnement. En tant que père de famille, je pense que les personnes impliquées, bien, effectivement, le volet, ce troisième volet-là du développement durable est incontournable. Et le fait qu'on propose, de façon concrète, des mesures d'atténuation et qu'on a répondu jusqu'à maintenant à beaucoup des interventions des organisations touchées par la notion de la

2765

2770 ressource hydrique, bien, je trouve que c'est la démonstration du sérieux du projet et du fait qu'on
tienne compte justement des particularités locales et régionales à cet égard-là.

2775 Je voudrais toutefois aborder le volet de leadership régional au niveau des mines sous
deux aspects : premièrement, le fait effectivement que l'Abitibi-Témiscamingue soit une région
leader au Québec et même ailleurs au Canada et ailleurs dans le monde, soit une région leader
au niveau des mines. Et à cet égard-là, bien effectivement, tous les aspects de formation de
main-d'œuvre, les aspects de financement, on l'a vu avec un projet d'envergure comme Osisko,
on a développé des expertises significatives que je peux témoigner aussi pour avoir participé à
certains comités.

2780 C'est la présence proactive des organisations d'enseignement, comme commission
scolaire, cégeps, universités, qui font une différence. On vient juste d'en parler, monsieur
Jolicoeur vient d'en parler, au niveau de la formation de la main-d'œuvre et de l'adaptabilité
effectivement au développement des projets, et ça, c'est une force régionale sur laquelle on peut
compter, qu'on a pu compter jusqu'à maintenant, et sur laquelle on peut compter pour l'avenir.

2785 Ce que je soumetts en termes d'expertise qui pourrait être une addition et qui pourrait
d'ailleurs être des suggestions du BAPE, ce serait de profiter de ce projet-là pour faire des
propositions concrètes pour la mise en place d'un bureau permanent. Je ne sais pas, j'avais de la
misère à le baptiser, là, mais un Bureau permanent de développement durable des projets
2790 miniers.

2795 Ce qu'on pourrait faire, effectivement, en région, ça serait de bénéficier de cette expertise-
là, la centraliser et la bonifier. Est-ce que ce serait un MISA? Parce qu'il y a le programme MISA
qui existe en région, est-ce que ça serait un MISA bonifié ou autres organisations? Mais je
soumetts que le BAPE pourrait, dans ses recommandations, proposer la mise en place d'un
bureau permanent en Abitibi-Témiscamingue qui serait un organisme respecté, un organisme
leader au Québec et ailleurs dans le monde, qui pourrait rassembler des experts, des citoyens
indépendants, capables de rassembler et de préciser de l'information sur les projets miniers.

2800 Capable d'établir des guides de bonnes pratiques sur la façon de faire la mise en place et
le développement des projets miniers, sur le fait de rassembler le maximum d'information et de
documentations et conserver ça en région pour valoriser les aspects environnementaux, sociaux,
économiques des projets de mines en région, sur un lieu de mise à jour en continu, et de partage
d'information sur les projets miniers qui sont en cours, et qui sont terminés dans la région, et un
2805 lieu pour structurer cette information-là de façon permanente.

Donc, ni plus ni moins un BAPE permanent dans un sens, ou un lieu où le BAPE pourrait
venir chercher, justement, l'information qui serait colligée, mise à jour au fur et à mesure du
développement minier de la région. Donc, à certains égards, éviter ou limiter, dans le fond, la

2810

reprise de travaux ad hoc par projet, pour repartir sur des bases communes, communément acceptées et valorisées dans la région.

2815

Un lieu donc qui pourrait nous donner la possibilité de se donner une perspective, un lieu commun qui nous donnerait la perspective de se regarder sur un plan à long terme, donc les dix (10), vingt (20), trente (30) prochaines années du développement minier en région, à partir de l'information colligée, conservée et valorisée.

2820

Donc, ce que je souhaiterais de la part du BAPE, c'est qu'il y ait une recommandation pour, entre autres, que le projet Dumont et certains volets du projet Dumont servent, à titre de projet pilote pour que la région soit elle-même potentiellement une région pilote pour, comment je dirais, une mise en permanence, une évolution permanente de la connaissance et du développement du secteur des mines.

2825

Actuellement, il y a beaucoup d'organisations qui sont occupées et se préoccupent de la question, mais je soumets qu'il n'y a pas de lieu de convergence où l'ensemble de ces informations-là est maintenu en vigueur et valorisé sur le moyen et long terme.

2830

Sur le volet de l'après-mine, bien, je suggère que le comité de suivi soit plus qu'un comité de suivi du projet lui-même, mais soit aussi un lieu où il pourrait y avoir un comité de valorisation et développement à long terme, de valorisation et développement économique à long terme, pour profiter au maximum des retombées de ce projet-là et des autres projets en région.

2835

On l'a vu tantôt, avec MegLab. On voit effectivement que les retombées des projets, c'est des retombées directes au niveau local, et à cet égard-là, tous les MegLab et autres entreprises de la région pourraient certainement profiter d'un comité de développement économique qui tirerait partie de la connaissance acquise, de la valorisation pendant le projet et dans l'après-projet pour faire en sorte qu'on puisse profiter à long terme des retombées du projet.

2840

Autres éléments significatifs, je ne sais pas s'il en a été question dans les autres mémoires, mais on parle de retombées à moyen et à long terme, on pense au réseau ferroviaire qui va être largement utilisé dans le présent projet, mais je crois que la venue et le maintien de ce projet-là pour les vingt (20) et trente (30) prochaines années va aider significativement la région à maintenir ce lien-là avec le reste de la province et du pays, et ça pourra être, là aussi, un outil de développement économique intéressant pour la région.

2845

2850

Autres volets auxquels on peut penser, possible – on peut rêver, mais effectivement c'est de profiter, par exemple de la politique d'électrification de la province pour dire : bon, bien, est-ce qu'on se fait des piles de nickel, nickel, métal à partir des produits régionaux pour contribuer à l'électrification de nos transports et de notre machinerie? Bien, pourquoi pas? Ça serait intéressant à titre de retombées.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait le tour, Monsieur Bastien?

2855 **M. SERGE BASTIEN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2860

D'accord, merci beaucoup. Je vois qu'il y a des choses que vous avez ajoutées dans votre présentation verbale, qui est très bien quand ça enrichit le débat.

2865

Je voudrais revenir sur une idée qui m'a semblé une idée maîtresse ou prédominante de votre mémoire, à l'effet que contrairement à d'autres projets, celui-ci donnerait un élan nouveau, contribuerait à la croissance. Pourquoi? Parce que vous avez fait allusion à la fermeture d'autres mines dans le passé, mais ici, est-ce que ce n'est pas un peu les mêmes incertitudes autour du projet Dumont?

2870

M. SERGE BASTIEN :

2875

Bien, en fait, ce que je soumetts, c'est que dans le fond, c'est un projet nickélique d'ampleur, de calibre mondial. C'est différent des autres ressources qu'on a valorisées historiquement, donc plus l'or, le cuivre et autres métaux. Donc, c'est pour ça que je soumetts que c'est en additionnel à ce qui s'exploite actuellement.

2880

Il y a beaucoup d'exploration qui s'est faite historiquement et qui se continue au niveau des projets et du minerai qu'on a exploité historiquement, mais je trouve que c'est à tout à fait nouveau, le fait qu'on puisse avoir un projet d'ampleur directement sur le nickel, lequel ne suit pas nécessairement et exactement le même cycle, les mêmes cycles de valeur que les autres. Donc, qui pourrait atténuer la baisse ou la fluctuation de valeurs d'autres métaux.

LE PRÉSIDENT :

2885

J'ai trouvé une de vos idées nouvelle par rapport au document que vous nous avez envoyé, c'est ce que vous avez appelé le Bureau permanent du développement durable du secteur minier. Vous avez en tête un groupe permanent, qui est-ce qu'il pourrait réunir et comment pourrait-il, disons, alimenter son mandat, en quelques mots?

2890

M. SERGE BASTIEN :

2895 Bien, en fait, qu'est-ce qui pourrait réunir? Comme je le dis, c'est peut-être un MISA plus, si
on veut. Qu'est-ce qu'il pourrait réunir, dans le fond, c'est sûr que ça serait les acteurs, les mines
elles-mêmes, des groupes de citoyens, dont par exemple les groupes de suivi d'un projet comme
2900 Royal Nickel, il en existe un aussi à Osisko. Les représentants des municipalités et Conférence
régionale des élus, et des organisations de recherche et institutions d'enseignement qui donc,
ferait plus que strictement se rattacher à des projets spécifiques, mais se donnerait une vision
commune, plus large et à plus long terme du développement, de la connaissance ou du
développement de l'emploi lié aux mines.

2905 Donc, le fait de bénéficier d'une organisation permanente, bien, ça permettrait justement
d'éviter de recommencer à certains égards des exercices.

Je ne suis pas en mesure de témoigner de l'exercice qui a été fait dans tous les projets,
mais je soumets qu'il doit en être des mines comme il en a été de bien d'autres projets dans
lesquels j'ai été impliqué et engagé, on a l'impression souvent de réécrire des bouts de livres qui
existent déjà. Et c'est, à certains égards, assez démobilisant. Donc, on pourrait penser qu'à
2910 contrario, justement, ça aurait un effet mobilisateur intéressant, le fait d'avoir cette permanence-là
en termes d'organisation et en termes de maintien, de connaissances et de structure.

LE PRÉSIDENT :

2915 Très bien. Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

2920 J'aurais une question. Vous avez mentionné dans votre mémoire, en fait je vais prendre le
temps de lire la phrase :

2925 « *Mais aussi les expertises qui continueront de se développer à tous les niveaux, que ce
soit économique, social, environnement, avant, pendant et après la mine, et qui profiteront aux
générations actuelles et à venir.* »

Quelles seraient les expertises que vous souhaiteriez voir développer par l'entremise du
projet Royal Nickel?

M. SERGE BASTIEN :

2930 Bien, des expertises dans les trois volets de développement durable, c'est sûr que c'est
l'expertise au niveau économique. Comment profiter, dans le fond, de la richesse collective

générée par les sommes d'argent investies dans les entreprises et les emplois locaux. Donc, de ce point de vue là, comment en maximiser les retombées.

2935

Au niveau environnemental, c'est sûr qu'un des éléments que je vois bien intéressant, c'est le lien qu'il y aurait à faire avec nos institutions d'enseignement, particulièrement le Groupe de recherche sur l'eau souterraine, par exemple, au niveau de l'UQAT. Donc, la connaissance et tout ce qu'il y a au niveau de l'UQAT, puis de recherche au niveau des secteurs miniers, bien, il y a déjà de l'expertise qui se développe. Il y a un taux de sensibilité très haut à être près des projets. Comment faire pour...

2940

Moi, je vois une opportunité de bonifier ce qui existe déjà et à cet égard-là, le fait d'arriver avec un projet de mine à ciel ouvert, bien, c'est aussi différent de l'exploitation qu'on a eue historiquement. Donc, qu'est-ce qu'il y a lieu de faire au niveau de la recherche et développement, au niveau de ces institutions-là, bien, je vois là une opportunité.

2945

Et au niveau social, bien là, encore là, en lien avec l'université, il y a tout le volet de la Chaire de développement des petites collectivités, la Chaire Desjardins, qui est au fait actuellement de tout ce qui se fait en termes de développement social et économique de la région, et qui pourrait être une organisation qui profiterait de la valeur rajoutée, si on veut, du développement social économique.

2950

LA COMMISSAIRE :

2955

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2960

Merci beaucoup, Monsieur Bastien.

M. SERGE BASTIEN :

2965

Ça me fait plaisir.

SUZANNE ADAMS

2970

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant, madame Suzanne Adams.

Mme SUZANNE ADAMS :

2975

Bonjour. Je suis une citoyenne d'Amos. On demeure à...

LE PRÉSIDENT :

2980

Pouvez-vous approcher le micro un petit peu? Approchez-le pour que tout le monde vous entende, surtout qu'il y a une dame qui, dans quelques jours, va nous écouter et retranscrire.

Mme SUZANNE ADAMS :

2985

Oui, oui, oui, j'ai été secrétaire. Je sais ses souffrances.

LE PRÉSIDENT :

2990

Je vous invite à faire valoir votre point de vue dans cinq minutes et qu'après ça, bien, de façon à ce que madame Drapeau et moi, on puisse vous poser des questions.

Mme SUZANNE ADAMS :

2995

C'est un point de vue. Ça fait soixante (60) ans que je vis à Amos, dans la région, avec les gens. Ce que les gens ont raconté ici, là, je ne sais pas, là. On dirait que, je me demande s'ils connaissent, s'ils viennent d'ici, s'ils ont vécu... il y a monsieur, le monsieur de Québec meilleure mine qui nous a dit...

LE PRÉSIDENT :

3000

Écoutez, je m'excuse, Madame Adams. Madame Adams?

Mme SUZANNE ADAMS :

3005

D'accord, oui?

LE PRÉSIDENT :

3010

Écoutez- moi bien. Je vous demande de ne pas commenter ce que les autres ont dit.

Mme SUZANNE ADAMS :

Non. Monsieur Lapointe, Ugo Lapointe a dit, il s'inquiétait, lui, de l'absence, de pourquoi la population, on n'a pas entendu beaucoup la population réagir sur la Royal Nickel.

3015 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Vous avez une réponse à ça?

3020 **Mme SUZANNE ADAMS :**

Non. Oui, oui, oui, parce qu'on est une grande région, mais des petits villages tous répartis. Il y a beaucoup d'eau, beaucoup d'eskers. Il y a beaucoup de cartes comme ça sur internet, il faut aller les chercher, il y a beaucoup, beaucoup de renseignements. Mais c'est ça, c'est des petites... il y a quelques villages qui sont un petit peu plus riches, mais Amos, c'est ça. Amos vient de fêter son 100e anniversaire.

3025
3030 En tout cas, moi, je ne pense pas qu'on a consulté la population beaucoup. Et puis d'ailleurs, la population a peur aussi. Parce que si on parle en mal contre... ou si on questionne trop, bien, en tout cas, moi, je crois avoir senti ça, là, qu'on a peut-être peur parce que le travail dépend de... on n'a pas beaucoup de travail.

3035 Mais moi, je l'ai déjà dit, j'ai entendu un monsieur qui disait : « L'héritage des compagnies minières. » Ça fait longtemps qu'on a des compagnies minières ici. On le sait déjà c'est quoi l'héritage d'une compagnie minière, puis on est encore une région pauvre.

3040 Moi, je pense qu'on pourrait beaucoup plus... la SESAT, c'est ça notre richesse. C'est l'eau qui est notre richesse, puis on a un groupe qui a été créé, le Centre de traitement des résidus industriels. Même que c'est reconnu, je pense qu'il est basé à Rouyn, mais c'est ça qui est riche ici, ce n'est pas nos compagnies minières puis un grand trou. Cent vingt-six millions (126 M\$) qu'ils disaient qu'ils avaient déjà investi? Je ne sais pas. Nous autres, Amos, en tout cas, il y a des maisons qui se vendent puis tous les établissements ferment. Il y a beaucoup de choses qui ferment en tout cas.

3045 Il y a un monsieur de Rouyn qui est venu parler, il y a un monsieur de Val-d'Or qui est venu parler. Où sont les gens de notre petite gang, là? De notre MRC? Juste une vieille madame de soixante (60) ans? Mais en tout cas, j'ai beaucoup d'autres choses que j'ai pris en note, mais...

LE PRÉSIDENT :

3050 Est-ce que vous avez des suggestions à partager avec nous?

Mme SUZANNE ADAMS :

3055 Je trouve que nos dirigeants, nos maires... la commission scolaire, on avait... Il faudrait refaire revaloir les richesses qu'on a. Les compagnies minières c'est leur travail, mais du

3060 nickel...? Je pense qu'il y a des gens qui ont eu des coups de soleil, je ne sais pas. C'est un grand rêve, qu'on croit, parce qu'il y a des choses ici qu'on pourrait développer. La plus belle richesse, là, c'est il y a des médecins qui sont venus s'établir ici, des avocats, notre richesse, c'était on a de l'air pur, on a de l'eau pure, puis on avait des écoles de musique ici. Il y avait beaucoup de religieux qui étaient ici. C'est sûr, ils nous ont laissé des études classiques, ils nous ont laissé une classe qu'on n'avait pas et je pense que peut-être que ça, ça se perd, puis c'est de valeur. Ça, ça devrait être conservé.

3065 On avait une qualité de vie que ça va devenir un milieu boomtown, là, comme on dit, où il va y avoir de la bagarre. C'est sûr que c'est fataliste, mais pourquoi ne pas garder le beau milieu qu'on avait, qui est en train de s'éteindre, puis les mines, ce n'est pas ça, ça n'apporte pas du beau milieu.

3070 Il fait très froid ici. Pourquoi on ne fait pas des hôtels de glace? Pourquoi qu'on ne fait pas... on a des études qui ont été faites aussi. La SESAT, ça, c'est l'Université du Québec qui l'a faite, étudier les eaux souterraines. C'est là-dedans qu'il faut investir. C'est ça, notre richesse. Ce n'est pas l'étude sur les mines. L'étude sur les mines, on le sait.

3075 C'est ça, on pourrait, oui, étudier la... on a déjà des mines. C'est Osisko qui l'est, la mine sur laquelle, la mine type qu'on fait l'analyse. Bien, pourquoi faire un gros trou en plus puis... bien c'est ça. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3080 Je vous en prie.

LA COMMISSAIRE :

3085 Bien, je suis curieuse, peut-être de savoir. Parce que vous disiez qu'il y avait peu de citoyens qui avaient participé. Par contre, il y a eu beaucoup de consultations. Est-ce que vous, vous avez participé aux consultations préalables?

Mme SUZANNE ADAMS :

3090 Les consultations se tenaient beaucoup à Launay dans le petit village. C'est ça, moi, je suis à trente kilomètres (30 km) d'ici, puis on sentait que... moi, j'ai été, bon, c'est ça, j'ai été à la mairie, puis à la MRC, puis on ne sentait pas que... je me suis même fait dire que ça ne me regardait pas, parce que je viens d'Amos. Mais mon eau va être polluée, mais je risque... notre eau vient de Val-d'Or. Elle ne vient pas de Val-d'Or, l'eau vient d'ici, mais je me suis fait dire que
3095 ce n'était pas... je n'avais pas à me mêler de Launay. Puis même à la mairie d'Amos, c'est ça.

3100 Ici, on avait le groupe « Viser Eau » depuis très, très longtemps. C'était l'eau qui était importante, et puis on avait, « D'amour et d'eau pure », comme sigle à la MRC ici. Je ne sais pas si c'est parce qu'ils savent qu'elle est déjà corrompue, puis « wow, wow! » on est mieux de changer ça en mine? Je ne sais pas. Je sais qu'il y a beaucoup de travail à faire, parce qu'il y a eu des sites d'enfouissement, on a jeté nos cochonneries sur des... mais là, c'est ça, on a un esker principal, Saint-Mathieu-Berry et puis Saint-Mathieu, même, ils ne peuvent pas prendre l'eau du village parce que... bon, c'est ça.

3105 Moi, j'y allais toute seule. On m'a même dit : « Pourquoi vous ne venez pas avec un groupe? » Parce que je ne veux pas que ça rejaillisse sur les autres, les folles que je peux dire. Puis aussi, il me semble que c'est bien plus rassurant de voir arriver juste une madame ou bien donc un paquet de mémés qui se chicanent, il me semble que ça serait bien plus épouvantable? En tout cas.

3110 **LE PRÉSIDENT :**

Vous savez, le BAPE a vu de tout, Madame.

3115 **Mme SUZANNE ADAMS :**

Oui, oui.

3120 **LE PRÉSIDENT :**

Et on apprécie tous et chacun, et chacune des citoyens qui se déplacent, que ça soit en première partie ou en deuxième partie, c'est une contribution importante à notre cheminement.

3125 **Mme SUZANNE ADAMS :**

3130 Bien, je trouve que vous avez vraiment... vous êtes bon. Vous avez le tour d'aller chercher, oui, de râcler comme il faut. Mais ici, c'est sûr que ça fait une soixantaine d'années peut-être, il y a un monsieur qui dit que quand il est né, ses poumons étaient beaucoup maganés, on disait qu'il allait mourir puis ça se faisait, en tout cas, on mettait l'enfant sur le balcon puis l'air pur, c'est ça qui l'a guéri. Je pense bien que... ça, là, je les avais à Malartic! Non, ce n'est pas vrai. Elles étaient blanches avant. Non, ça, c'est une blague, là.

Merci.

3135 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame.

NORMAND GAUTHIER

3140 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant monsieur Normand Gauthier. On vous écoute, Monsieur Gauthier.

3145 **M. NORMAND GAUTHIER :**

Bonjour. Normand Gauthier, principalement président de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi.

3150 Mais aussi, par le côté travailleur présent, dont surintendant TI et Télécom pour Québec Lithium, qui est une autre mine à peu près de la même distance, à l'opposé sud d'Amos, à peu près à trente kilomètres (30 km) aussi d'Amos, donc dans la même MRC, MRC d'Abitibi. Et j'ai travaillé seize (16) ans dans les mines, donc avec une très bonne connaissance.

3155 Donc, pour passer rapidement, pour ne pas avoir à refaire, vous avez déjà eu notre mémoire de toute façon, la Chambre de commerce et d'Industrie Centre-Abitibi représente, dans la MRC d'Abitibi, environ trois cent soixante-quinze (375) membres actifs. Ces membres sont composés de commerces, d'industries, de professionnels, de travailleurs autonomes comme tels.

3160 Donc, c'est la plus grosse association de, comme on pourrait appeler, de travailleurs ou de commerçants au niveau Abitibi.

3165 Notre mission principalement à la Chambre de commerce, on est un organisme à but non lucratif voué à la croissance des entreprises et la représentation des gens d'affaires, grâce à des activités de réseautage et de formation, à l'animation de comités et à la mise en œuvre de partenariat avec les organismes de développement économique.

3170 Je passe des bouts que tout le monde connaît. La Chambre de commerce s'est impliquée déjà, depuis le début de l'arrivée du projet Dumont, en 2007, en organisant différents soupers et différentes activités de sensibilisation avec la population et en organisant beaucoup, beaucoup d'événements, en participant avec Royal Nickel à des activités, justement pour informer nos membres, nos commerçants et tout ça, mais la population est toujours invitée aussi à venir à ces... donc, la liste est énumérée à l'intérieur du mémoire comme tel.

3175 Au niveau de la vigilance, la Chambre de commerce veut rester vigilante au niveau de différents aspects. Il est certain que, côté environnement, on va laisser la place aux experts, nous autres on travaille surtout au niveau économique, socioéconomique à l'intérieur de la MRC Abitibi.

3180 Donc, nous autres, on veut travailler surtout au niveau de la maximisation des retombées économiques locales et régionales. On s'entend que sur un projet de l'ampleur de Royal Nickel, on ne peut pas, au niveau de la MRC Abitibi, considéré qu'on a le bassin de la population et tout ça. Ça appartient à la région principalement.

3185 On est aussi vigilants, et il est certain, on l'a vu avec les autres, on a des attentes au niveau du recrutement des travailleurs qualifiés et non qualifiés dans le contexte de pénurie générale de main-d'œuvre dans la MRC Abitibi. Le taux de chômage est relativement bas et au niveau de la main-d'œuvre spécialisée, ça peut être un problème. Et c'est quelque chose que nos commerçants nous ont laissé voir. Il y a effectivement une certaine peur d'exode de leurs employés vers des emplois mieux rémunérés et tout ça.

3190 On a déjà vu, et je tiens à le souligner, la Chambre de commerce tient à le souligner, on a, à venir jusqu'à date, une très, très, très bonne collaboration avec la Corporation Royal Nickel où est-ce qu'il y a des rencontres qui se font de façon régulière.

3195 Lorsqu'il y a des politiques, ils nous demandent si c'est possible de les inviter pour un souper, une présentation pour les membres de la Chambre de commerce, et à venir jusqu'à date, on a que des félicitations à faire. Ça fonctionne très bien. Et on a beaucoup de questions, beaucoup d'interrogations. La politique d'achat qui a été présentée, on a eu quelques rencontres à ce niveau-là, et à venir jusqu'à date, on a toujours réussi à s'entendre et à pouvoir négocier. Ce n'est même pas négocier, c'est une communication bidirectionnelle à date qu'on a avec Royal Nickel, et ça va très bien.

3200 Il y a aussi, ce qui nous implique à l'intérieur de ça, la planification des impacts lors de la fermeture du projet, soit à date ou avant la date comme telle.

3205 Au niveau des mesures d'atténuation que Royal Nickel a prévues, justement, la Chambre de commerce est satisfaite de constater que dans son étude d'impact que Royal Nickel a faite, prévoit justement des mesures à ce niveau-là, au niveau du milieu humain et tout ça. Il y a des très belles études que Royal Nickel a faites, et pour travailler déjà dans le domaine minier, je peux vous dire que ça demande énormément d'ouvrage et de concertation pour en arriver à des études à ce niveau-là, comme tel.

3210 Les recommandations au niveau de la Chambre de commerce, au niveau de la maximisation des retombées économiques. Alors, avec une rencontre qu'on a eue et la politique d'achat que Royal Nickel a mis en place et qu'ils vont rehausser prochainement et tout ça, vont faire qu'effectivement c'est peut-être dur de dire, de morceler certains lots ou certains appels d'offres dus à l'ampleur du projet, et cetera, mais Royal Nickel nous assure, à venir jusqu'à date, que dans les appels d'offres qui vont être faits de ce type-là, il va y avoir un pointage qui va être attribué pour les entreprises qui vont être capables de démontrer qu'ils vont impliquer les

3220 entreprises régionales à l'intérieur de ça. Donc, ça va avantager nos membres, justement nos
commerçants, nos industriels et tout ça.

3225 Des mesures, des politiques au niveau ressources humaines, justement ont mis déjà en
place certaines mesures au niveau des politiques humaines, justement respect des politiques de
non-discrimination au niveau de la race, au niveau du sexe, et cetera.

À compétences égales, favoriser la main-d'œuvre locale. C'est déjà dans les politiques
comme telles.

3230 Communication des opportunités d'emploi. Il y a déjà des choses de faites en faveur de ça,
et encourager la persévérance scolaire. Ils ont déjà émis un document qui démontre justement
tous les corps de métier avec les impacts, les formations qui se donnent en région, autant au
niveau secondaire, collégial qu'universitaire, en relation directement avec les emplois, et c'est
très bien fait. Le lien est dans notre document.

3235 Donc, la Corporation Royal Nickel a déjà mis en place des mesures de soutien au
développement au niveau de la main-d'œuvre par des alliances avec les industries, les
institutions locales et régionales spécialisées au niveau de la main-d'œuvre. On parle de
l'université, du cégep et des commissions scolaires, et il y a un déjà un guide d'émis comme tel.

3240 Pour ce qui est de la question de disponibilité et de provenance de la main-d'œuvre, c'est
une préoccupation importante au niveau de la Chambre de commerce, justement. Nous
représentons un très petit bassin d'entreprises, de petites entreprises et de moyennes entreprises
et justement, ces entreprises-là craignent de voir migrer leur main-d'œuvre significativement vers
le projet Dumont.

3245 Donc, le fait que Royal Nickel Corporation s'engage à mettre en place une politique
d'embauche permettant aux institutions d'enseignements de se préparer et répondre à la
demande grandissante, et d'autre part, les mécanismes d'intégration des travailleurs qui
permettent d'élargir le bassin d'employés qualifiés nous rassurent quant aux pressions que cela
va exercer pour nos PME.

3250 Il y a toujours la portion immigration qui est regardée et on en fait part aussi à l'intérieur de
notre mémoire.

3255 Pour ce qui est des impacts lors de la fermeture du projet, c'est d'être consultés à l'intérieur
de ça, que les communautés justement puissent être approchées très rapidement, pour le plan
de fermeture. Même si on prévoit que c'est dans trente (30) ans, il peut arriver une crise
économique à un moment donné qui va faire qu'il peut avoir une... et ce n'est pas souhaité pour

3260 personne, on souhaite justement qu'il y ait des bonnes communications, et à venir jusqu'à date,
c'est déjà sur la voie très bien.

3265 La détérioration possible et la sécurité économique des ménages sont aussi importantes à
l'intérieur de ça. Lorsqu'une entreprise comme telle, une minière part, et je peux vous donner à
titre d'exemple, on a eu tout à l'heure MegLab qui est venue faire une présentation, qui sont
rendus à une centaine d'emplois. MegLab a été fondée en bonne partie suite à la fermeture de la
mine Louvicourt, Louvicourt à la sortie de Val-d'Or. J'ai travaillé là sept ans, je connais très bien
3270 toutes les personnes qui sont là, et c'est une entreprise justement qui s'est remise sur pied après
une fermeture de mine qui, avec l'expertise que les gens avaient, ont parti et c'est un très bel
exemple, justement, d'un rehaussement au niveau sécurité économique.

Et finalement, les diminutions de services à la communauté, qui est aussi important suite à
une fermeture comme telle. Donc, des mesures ont déjà été prises par le projet Royal Nickel.

3275 Et pour terminer rapidement, pour en arriver à une conclusion, à la lumière des
informations obtenues à ce jour, la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi, en sa
qualité d'acteur économique, de développement économique, renouvelle son appui positif au
projet Dumont situé à Launay.

3280 Elle réitère son désir d'accompagner la minière dans l'identification des fournisseurs de
biens et services de la MRC et de la région par le biais de son expertise et de son réseau
régional des Chambres de commerce et d'industrie. On ne veut pas s'ingérer à l'intérieur, mais on
veut agir à titre de partenaire comme tel, comme ça semble fonctionner, à venir jusqu'à date, très
bien.

3285 La Corporation est à notre avis un modèle dans l'industrie minière, en regard de son
ouverture, son écoute envers la population et les différents acteurs du milieu, ainsi que le
processus de planification de projet qui respecte les trois volets du développement durable.

3290 Nous demeurons vigilants, comme on vous l'a dit, sur les points concernés, mais on est
confiants que Corporation Royal Nickel poursuivra sur cette lancée et maintiendra cette attitude
de citoyen responsable, comme ils l'ont montré.

3295 En conséquence des éléments présentés, la Chambre de commerce et d'industrie Centre-
Abitibi demande à la commission d'audiences publiques sur l'environnement de recommander au
ministre d'autoriser l'exploitation du projet nickélifère Dumont de Royal Nickel sur le territoire de
Launay.

3300

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Gauthier. Vous avez invoqué à quelque moment l'expertise dont la Chambre de commerce et d'industrie est un peu le réceptacle, le réservoir, votre Chambre de commerce et d'industrie existe depuis combien de temps à peu près?

M. NORMAND GAUTHIER :

On a fêté notre vingt-cinquième (25^e) Gala cette année. Donc, on n'existe pas depuis hier. Notre vingt-cinquième (25^e) Gala a été un record, même, d'assistance. On a accueilli plus de cinq cent vingt-cinq (525) convives et c'était un beau succès, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ce à quoi je veux vous amener, c'est peut-être, si vous êtes en mesure de le faire, d'évoquer des moments dans le passé, dans les récentes années, où vous avez senti que la contribution de la Chambre de commerce avait pu être bénéfique ou même changer le cours des choses face à des situations comme celle qui semble quand même assez fréquente en Abitibi, donc d'entreprises cycliques.

M. NORMAND GAUTHIER :

Oui, effectivement. Royal Nickel, on parle de cyclique, mais on peut dire aussi que quand on parle d'une prévision de trente (30) ans, c'est un cycle qui est relativement long. On ne parle pas d'une entreprise qui va ouvrir, cinq ans après va fermer ses portes.

Juste en passant, la Chambre de commerce a été fondée en 1920 initialement. Donc, la ville d'Amos fête ses cent (100) ans, cette année. Elle a été fondée pas longtemps après.

LE PRÉSIDENT :

Là, vous ne parlez plus de vingt-cinq (25) ans, là.

M. NORMAND GAUTHIER :

Non. On a fêté notre vingt-cinquième (25^e) Gala élite cette année, mais la Chambre de commerce existe, c'est bien avant mon temps, depuis 1920.

Donc oui, encore pas si longtemps, parce que j'ai été témoin de cet événement-là, la mine qui s'appelait anciennement Projet Québec Lithium, qui est maintenant rendu une mine, la Chambre de commerce a été un intervenant assez présent à l'intérieur de ça. Mon prédécesseur

3345 était le vice-président exploitation durable, le président de la Chambre de commerce travaille aussi chez Québec Lithium, et la Chambre de commerce a été un partenaire majeur, effectivement, à l'intérieur de ça, où ça a permis, effectivement, quand on parle du réseautage d'entreprises, de donner beaucoup d'emplois. Par exemple, de faire les relations avec les différents... les camionneurs, on pourrait dire, les indépendants et, et cetera, que la minière n'a pas connaissance, mais que la Chambre de commerce a connaissance.

3350 On va prendre un autre exemple, Magny électrique était une petite compagnie à cinq employés, maintenant ils embauchent trente-cinq (35) employés. C'est avec le projet de Québec Lithium qu'ils ont pu se permettre de croître. On a cru en eux autres, on leur a donné une chance et on a cheminé avec ça.

3355 Il y a beaucoup d'exemples comme ça, à l'intérieur de différentes entreprises. On vient de relancer, la Chambre de commerce, avec la participation de la ville d'Amos, justement ce qu'on appelle « Revitalisation Amos » pour revitaliser le centre-ville, redonner un esprit à l'intérieur de ça.

3360 La MRC d'Abitibi est en train – il y en a qui l'ont soulevé – est en train de dépérir tranquillement. On est une ville, on était une ville presque mono industrie forestière, avec la crise forestière qu'on a vécue depuis les douze (12) dernières années, ça a été très difficile.

3365 Là, on commence à voir des projets miniers arriver, Québec Lithium, on a vu... parce que ça fait longtemps qu'il n'y en a pas eu de projet minier dans notre MRC. Val-d'Or a été bien chanceuse, Rouyn-Noranda aussi, depuis leur début de fondation, mais Amos n'a pas été ou la MRC d'Abitibi, comme on pourrait dire, n'a pas été basée sur l'industrie minière.

3370 Là, ça va nous permettre de nous diversifier, côté industriel, de tous les côtés et ça va devenir un projet extrêmement structurant.

LE PRÉSIDENT :

3375 Qu'est-ce qui vous faire dire ça? Parce que c'est important, ça, de qualifier un projet comme étant porteur de diversification?

M. NORMAND GAUTHIER :

3380 C'est que ça va apporter un... quand on parle de six cents (600) emplois directs, je suis bien d'accord qu'il y a des personnes qui vont venir de Val-d'Or, qui vont venir de Rouyn-Noranda, de Lasarre pour pouvoir travailler, mais principalement, ça va être la MRC Abitibi qui va avoir des gens qui vont travailler à l'intérieur de ça.

3385 On a parlé de la formation, aussi, des spécialisations qu'on va apporter. Des ingénieurs qu'on va apporter, c'est des travailleurs qualifiés, des hauts salariés. C'est un projet dont notre jeunesse a besoin aujourd'hui. Notre jeunesse veut des défis d'entreprise. Notre jeunesse veut relever les défis, ne veut pas nécessairement s'attacher, comme des gens comme moi, comme on prend une job, on va rester là pour les trente (30) prochaines années. Ce n'est pas exactement ça.

3390 Ils veulent venir partir un projet. Il va y avoir une construction, c'est important. On va être fier, on va partir, ça va être construit et après ça, ils vont passer à d'autres choses, ils vont passer à un autre projet qui va aller ailleurs, et cetera. Une majorité va rester, une bonne majorité, mais l'expertise puis ce qu'ils vont emporter en région est très, très important.

3395 Les personnes apportent leur famille. Ce n'est pas juste des itinérants qui viennent, façon de parler, une personne itinérante qui redescend la fin de semaine chez lui, il y en a de ces cas-là, mais beaucoup de ces personnes-là s'en viennent en région pour venir trouver un travail, et un coup qu'ils sont rendus, après un an, ils s'aperçoivent, ils disent : « Hey, c'est beau ici, on va rester. On aime ça. Les gens sont fiers, les gens sont... »

3400 Donc, c'est tout ça qu'on regarde alentour d'entreprises de ce type-là, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3405 Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

3410 J'aurais une question. Au sein de vos membres, vous avez parlé donc de la crainte au niveau de la rétention des employés, donc au sein des membres, quand vous avez discussions-là, quelles sont les pistes de solution, les plans B, comme on dit chez nous, qui sont abordés, qui sont discutés ou mis sur la table?

M. NORMAND GAUTHIER :

3415 Il est certain que, et je pense que c'est Serge Bastien qui l'a apporté tout à l'heure... en tout cas, peu importe. Il y a des personnes qui sont très bien à leur poste. Une fleuriste est peut-être très bien à son – je vous donne un exemple – très bien à son poste puis veut rester là et va donner un travail de qualité et tout ça. Il y a des personnes qui ont besoin de changer, et là, c'est la formation qu'on va emporter.

3420 Royal Nickel à venir jusqu'à date, je ne sais pas si vous avez eu connaissance du guide, ils ont tout sorti les formations en région qui pouvaient se donner, les projections, les pourcentages

3425 de projection à l'intérieur de ça. Et pour les personnes que ça intéresse de changer de corps de
métier, de renouveler leur emploi, et cetera, c'est une très belle opportunité.

3430 C'est certain que ça va créer de l'emploi peut-être, effectivement, pour quelqu'un qui veut
migrer pour s'en aller travailler sur les quarts de travail, un journalier ou peu importe, mais peut-
être que cette personne-là va emporter sa conjointe, il va emporter des enfants qui vont venir
travailler et remplacer cette main-d'œuvre-là.

3435 Ça fait que c'est surtout ça, là-dessus, qu'on compte. C'est peu fréquent dans des
entreprises comme ça qu'un couple vient travailler, à moins d'être les deux spécialisés, un
ingénieur, un géologue, de trouver un emploi directement dans l'industrie comme telle. Il y a
toujours une contrepartie. Il y a un conjoint, il y a un enfant. Et tout ça c'est rassembleur. Les
enfants qui vont venir, les adolescents, McDonald se cherche du personnel à tour de rôle. Il y a
beaucoup de possibilités à l'intérieur de ça.

3440 Tout le monde parle, Amos – c'est juste un point parce que c'est d'actualité, le Canadian
Tire est trop petit, c'est minuscule, et cetera. Un projet structurant comme ça où est-ce qu'ils vont
emporter une masse, c'est là qu'on va voir le besoin de venir construire une autre infrastructure. Il
va peut-être arriver sur le côté, parce que ça va devenir nécessaire. Il faut regarder, il y a peut-
être un RENO-Dépôt ou quelque chose qui va venir s'associer ici à cause vraiment du projet et du
besoin de construction qu'il va y avoir alentour. C'est des spéculations. Je vous donne des
3445 affaires de même. Mais c'est ça qu'on parle, de structure, de structurant à l'intérieur de notre
MRC et on en a de besoin, vraiment.

3450 Ce n'est pas de rester stagnant comme on est là, on est bien avec notre forêt. La forêt est
en train de repartir, tant mieux si on est capable de le diversifier à l'intérieur de ça, et tout ça.

3455 Ça fait que nous autres on appuie, et nos membres qui nous ont fait part, appuient le projet
Royal Nickel dans son ensemble.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3460 Merci beaucoup, Monsieur Gauthier.

M. NORMAND GAUTHIER :

Merci.

3465

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

3470

Est-ce qu'il y a des demandes de rectification? Non. Très bien. Alors, je donne rendez-vous aux personnes courageuses qui veulent continuer de nous accompagner, à sept heures (7 h) ce soir ici même, et on va de nouveau vous entendre avec vos mémoires. À plus tard.

3475

SÉANCE AJOURNÉE À 19 H

3480

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis hors de mon contrôle au moyen d'un enregistrement numérique, et ce, au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout selon la loi.

3485

ET J'AI SIGNÉ :

3490

YOLANDE TEASDALE,
Sténographe officielle

3495